

LE COMMERCE ILLÉGAL  
ET LA VENTE D'ESPÈCES CITES  
EN BELGIQUE:

IVOIRE D'ÉLÉPHANT ET AUTRES SPÉCIMENS

AMELIE KNAPP

ALEXANDRE AFFRE

UN RAPPORT DE TRAFFIC EUROPE

**TRAFFIC**

the wildlife trade monitoring network

Avec le soutien de

service public fédéral  
SANTÉ PUBLIQUE,  
SECURITE DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE  
ET ENVIRONNEMENT



federale overheidsdienst  
VOLKSGEZONDHEID,  
VEILIGHEID VAN DE VOEDSELKETEN  
EN LEEFMILIEU



Publié par TRAFFIC Europe pour le SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement.

Cette publication est soumise au copyright d'utilisation et ne peut être reproduite sans autorisation préalable. Sa reproduction partielle ou entière doit porter le crédit de son propriétaire, l'État belge.

Les propos tenus par les auteurs dans cette publication n'engagent ni le SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement, ni le réseau TRAFFIC, le WWF ou l'UICN.

La mention de certaines entités géographiques dans cette publication, ainsi que la communication qui s'y rapporte, n'impliquent en aucun cas l'opinion du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement, de TRAFFIC ou des organisations partenaires, que ce soit au sujet du statut juridique du territoire, des autorités qui le gouvernent ou de la délimitation des frontières.

Le copyright du logo TRAFFIC et le droit de propriété de la marque déposée appartiennent au WWF.

TRAFFIC est un programme conjoint du WWF et de l'UICN.

**Citation suggérée:** Knapp, A. et Affre, A. (2006). *Le commerce illégal et la vente d'espèces CITES en Belgique: ivoire d'éléphant et autres spécimens*. Un rapport de TRAFFIC Europe pour le SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement, Bruxelles, Belgique.

**ISBN:** 2 9600505 6 8

**EAN code:** 9782960050561

**Photo de couverture:**

Objets mis en vente dans un magasin à Bruxelles, Belgique, août 2006.

**Crédit photo:**

Alexandre Affre / TRAFFIC

# Le commerce illégal et la vente d'espèces CITES en Belgique : ivoire d'éléphant et autres spécimens

Amélie Knapp & Alexandre Affre



Crédit : G. Evrard, Organe de gestion CITES

Saisie de 32 défenses brutes à l'aéroport de  
Bruxelles-National le 5 décembre 1992

## TABLE DES MATIERES

<b>Remerciements</b>	<b>3</b>
<b>Résumé</b>	<b>4</b>
<b>Executive Summary</b>	<b>7</b>
<b>Introduction</b>	<b>10</b>
<b>Méthodologie</b>	<b>12</b>
Analyse des saisies	12
Enquêtes sur le marché d'ivoire	15
<b>Résultats – Analyse des saisies CITES impliquant la Belgique</b>	<b>17</b>
Aperçu général (1984-2006)	17
Analyse stratégique (2000-2005)	21
Analyse détaillée des saisies d'ivoire (1989-2005)	29
<b>Résultats – Le marché de l'ivoire en Belgique</b>	<b>36</b>
Lieux de vente	36
Quantité et type d'objets	37
Age et provenance des objets	40
Lieux de vente « à risque »	41
Autres informations qualitatives	42
<b>Discussion</b>	<b>43</b>
<b>Conclusions</b>	<b>48</b>
<b>Références</b>	<b>49</b>
<b>Annexe 1 - Liste complète des saisies effectuées en Belgique en 2003 et 2004</b>	
<b>Annexe 2 - Questionnaire</b>	
<b>Annexe 3 - Liste des lieux visités lors des enquêtes</b>	
<b>Annexe 4 - Résultats des enquêtes</b>	
<b>Annexe 5 - Données ETIS-In sur l'ivoire par pays d'origine ou d'exportation</b>	
<b>Annexe 6 - Données EU-TWIX sur l'ivoire par pays de départ</b>	
<b>Annexe 7 - Données ETIS-Out sur l'ivoire impliquant la Belgique comme pays d'origine ou d'exportation</b>	
<b>Annexe 8 - Données ETIS-Out sur l'ivoire impliquant la Belgique comme pays de destination ou de transit</b>	

## REMERCIEMENTS

Ce rapport a été financé par le Service Public Fédéral Santé Publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement. Les auteurs souhaitent remercier Georges Evrard, Frans Arijs, Anne Vanden Bloock (Organe de gestion CITES), Elisabeth Bernard (Service Inspection du SPF Santé Publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement pour la Wallonie), Patricia De Temmerman et Laurent Grolet (Police fédérale), Jacky Blancke et Marc De Baecke (Douanes et Accises) pour les conseils et l'appui technique apportés tout au long du projet.

Les auteurs tiennent aussi à remercier Tom Milliken et Louisa Sangalakula (TRAFFIC Afrique du Sud et de l'Est) pour l'analyse des données ETIS, ainsi que Stephanie von Meibom, Geneviève Crémer (TRAFFIC Europe), Steven Broad, Julie Gray (TRAFFIC International) et Petra Crofton pour la relecture et l'édition du rapport.

Enfin, TRAFFIC souhaite remercier la 'Rufford Maurice Laing Foundation' pour sa contribution lors des dernières étapes de la production du rapport.

## RESUME

Des saisies de spécimens provenant d'espèces inscrites à l'une des annexes de la CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, ou « Convention de Washington ») et/ou à une des annexes du règlement communautaire qui applique la CITES dans la Communauté européenne, en particulier des objets en ivoire d'éléphant, sont régulièrement effectuées par les différentes autorités de contrôle en Belgique. Historiquement, la Belgique a joué un rôle majeur dans le commerce international de l'ivoire et il est fréquent de trouver des objets en ivoire en vente en Belgique. De nombreux objets en ivoire provenant de familles d'anciens coloniaux se sont notamment retrouvés à un moment ou à un autre, et se retrouvent encore actuellement, sur le marché en Belgique.

Cette étude vise à renseigner les services belges responsables du contrôle du commerce d'espèces sauvages sur les caractéristiques du commerce illicite en Belgique d'espèces inscrites à l'une des annexes de la CITES (ci-après nommé 'espèces CITES'), et plus particulièrement sur le commerce de l'ivoire d'éléphant. L'étude consiste à analyser les données disponibles sur les saisies de spécimens CITES impliquant la Belgique et à enquêter dans trois grandes villes du pays : Anvers, Bruxelles et Gand.

Les données sur les saisies proviennent de la base de données EU-TWIX qui regroupe des informations sur les saisies CITES effectuées dans l'Union européenne (UE). Toutes les données EU-TWIX relatives aux saisies effectuées, soit en Belgique, soit dans un autre pays de l'UE mais impliquant la Belgique, ont été extraites et analysées séparément. Une analyse « historique » présente quelques caractéristiques du commerce illégal et des tendances générales de ces vingt dernières années (1984-2006). Pour la période 2000-2005, une analyse stratégique plus détaillée décrit les espèces CITES les plus fréquemment saisies en Belgique, les routes commerciales, les modes de transport utilisés, les types d'infraction, les méthodes de dissimulation et de détection et les nationalités des personnes impliquées dans ces activités illégales.

Une section spéciale de ce rapport est consacrée aux saisies d'objets en ivoire qui est, de loin, le produit CITES le plus saisi en Belgique. Cette section utilise, outre les données EU-TWIX, les données provenant de la base de données ETIS (*Elephant Trade Information System*). Le rapport présente ainsi la première évaluation comparative pour la Belgique entre les données de saisies d'ivoire provenant des bases de données ETIS et EU-TWIX.

### **Analyse des saisies de spécimens CITES**

D'après les données EU-TWIX, environ 1 500 saisies, impliquant près de 50 000 spécimens d'espèces CITES, ont été effectuées, en Belgique, entre 1984 et 2006. On dénombre également, durant la même période, 143 saisies déclarées par d'autres pays de l'UE impliquant la Belgique.

Quarante-sept pour cent des saisies effectuées en Belgique ont eu lieu à l'importation (680 saisies sur les 1 453 saisies effectuées en Belgique entre 1984-2006 dont la provenance de l'envoi est connue) et un nombre important de saisies ont aussi eu lieu en transit (363 soit 25%) ou à l'intérieur du territoire belge (en « interne ») (376 soit 26%). Très peu de saisies ont été faites à l'exportation ou à la ré-exportation (34 soit 2%).

Pour les saisies effectuées par un pays tiers et impliquant la Belgique (1984-2006), dans 87% des cas la Belgique était identifiée comme pays de destination plutôt que comme pays de départ ou pays intermédiaire.

Tant pour la période 1984-2006 que plus spécifiquement pour les années 2000 à 2005, l'ivoire est de loin le produit CITES le plus saisi en Belgique, que ce soit en nombre de cas de saisies (71 sur 405) ou en nombre de spécimens saisis (2 691 sur 6 475).

Pour la période 2000-2005:

Mis-à-part l'ivoire, les espèces dont on a saisi un grand nombre de spécimens durant cette période étaient principalement des reptiles: en effet sur les 12 espèces dont on a saisi le plus de spécimens, huit sont des reptiles (*Crocodylus niloticus*, *Varanus exanthematicus*, *Trachemys scripta elegans*, *Caiman crocodilus*, *Iguana iguana*, *Naja naja*, *Testudo graeca* et *Python regius*).

1 113 spécimens vivants ont été saisis en Belgique durant ces années (soit 17% du nombre total de spécimens CITES saisis au cours de cette période), l'espèce la plus représentée dans les saisies étant *Trachemys scripta elegans* (98 spécimens dans trois cas de saisies).

L'analyse des données EU-TWIX met également en évidence que plus d'un quart des envois saisis (114 saisies sur 405) en Belgique au cours des années 2000 à 2005 provenaient de République démocratique du Congo (RDC). De même plus de la moitié des envois saisis en Belgique avaient la Belgique (227 sur 405) comme pays de destination.

Un nombre important d'envois et de spécimens saisis (32 saisies correspondant à 1 597 spécimens) en Belgique était aussi destiné à la Chine. Après les citoyens belges (impliqués dans 143 saisies faites en Belgique sur les 368 où la nationalité est connue), ce sont les citoyens chinois (33) qui ont été le plus souvent impliqués dans les saisies faites en Belgique. Puis viennent des citoyens néerlandais (17), congolais (RDC, 14), roumains (14), sénégalais (12) et enfin, des citoyens indiens (11).

La dissimulation des spécimens dans un bagage personnel (71 cas de saisies en Belgique sur les 171 cas où l'information est connue) ou dans un colis postal ou du courrier (67 saisies) sont les méthodes de dissimulation les plus observées. Des spécimens peuvent être également cachés dans du fret (16 saisies). Alors que la dissimulation dans du fret, dans un colis postal ou du courrier peut indiquer une intention d'activité illégale à but commercial, les spécimens saisis dans des bagages personnels (71 saisies) semblent plutôt appartenir à des touristes de retour de vacances qui auraient agi vraisemblablement par méconnaissance de la réglementation.

### **Analyse des saisies impliquant des produits à base d'ivoire d'éléphant**

Les systèmes ETIS et EU-TWIX (1989-2005), bien que ne contenant pas exactement les mêmes données sur les saisies en Belgique de produits à base d'éléphants, sont fort similaires. Les deux bases de données indiquent que le poids d'ivoire saisi ainsi que le nombre de saisies en Belgique ont constamment diminué depuis 1990, date à laquelle toutes les populations d'éléphant ont été inscrites à l'Annexe I de la CITES.

La Belgique reste néanmoins une destination importante d'envois illégaux d'ivoire en provenance de ses anciennes colonies et protectorats africains : la RDC, le Burundi et le Rwanda. Selon les données ETIS, près de la moitié des saisies d'ivoire opérées en Belgique impliquent la RDC (203 saisies sur 307 faites en Belgique entre 1989 et 2005) et le commerce d'ivoire de RDC à destination et via la Belgique persiste tout au long de la période considérée.

Il semblerait que la plupart des saisies réalisées à l'importation concernent de petites quantités d'ivoire, le plus souvent des objets personnels ramenés par des touristes. A l'inverse, un nombre important de saisies belges d'envois en transit concerne de l'ivoire brut ou semi-travaillé africain envoyé vers les manufactures d'ivoire asiatiques via la Belgique. Cet ivoire illégal transiterait par la Belgique en raison de voies aériennes privilégiées reliant ce pays aux pays africains producteurs d'ivoire d'une part et aux marchés asiatiques d'autre part. Les pays asiatiques constitueraient alors soit des pays où l'ivoire est travaillé, soit des pays de destination finale.

### **Analyse du marché de l'ivoire en Belgique**

Des enquêtes ont été menées dans les villes d'Anvers, de Bruxelles et de Gand, durant cinq jours, entre les mois de juin et août 2006. Le but était d'évaluer la quantité d'objets en ivoire actuellement mis en vente sur le territoire belge. Au total, 56 lieux ont été visités et 353 objets en ivoire d'éléphant mis en vente dans 24 lieux ont été répertoriés. C'est à Bruxelles qu'ont été observés près de 80% des objets (278 objets). En dehors de l'ivoire d'éléphant, on ne dénombre que quelques produits en ivoire d'hippopotame et de mammouth, défenses de narval et objets en corne ou en os. Une grande diversité d'objets en ivoire d'éléphant est mise en vente en Belgique : bijoux et statuettes représentent plus de la moitié des objets répertoriés lors des enquêtes.

En ce qui concerne l'origine des objets, la moitié était déclarée par les commerçants comme venant d'Asie et l'autre moitié comme venant d'Afrique. Ceci ne veut pas dire pour autant que la moitié de l'ivoire observé en Belgique provient d'éléphants d'Asie, puisque beaucoup d'ivoire sculpté en Asie provient d'éléphants d'Afrique. A part quelques exceptions, la plupart des objets en ivoire observés étaient déclarés par les commerçants comme anciens.

En plus des produits en ivoire d'éléphant et d'autres espèces, un nombre limité de spécimens inscrits à l'Annexe A du règlement (CE) n° 338/97 (ou potentiellement inscrits à cette Annexe si l'identification n'a pas été possible jusqu'au niveau de l'espèce/sous-espèce) a été observé, tel que des tortues empaillées, des peaux de plusieurs espèces de félins ou de zèbres, des reptiles empaillés ou des produits en peaux de reptiles et des crânes de singes.

En comparant avec les résultats d'enquêtes similaires réalisées par Martin et Stiles (2005) dans d'autres pays de l'UE, on constate que la quantité d'objets en ivoire mis en vente en Belgique (353 objets) se situe à un niveau proche de celui observé en Italie (461) mais est nettement moins élevé que celui observé en Allemagne (16 444), au Royaume-Uni (8 325), en France (1 303) et en Espagne (621).



## EXECUTIVE SUMMARY

Seizures of specimens of species listed in CITES (the Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora) and/or the EC Wildlife Trade Regulations (hereafter CITES-listed species), in particular of objects of elephant ivory, are regularly made by the various enforcement authorities in Belgium. Historically, Belgium played a major part in the international ivory trade and ivory objects were frequently found on sale in Belgium. The aim of this study was to inform the Belgian authorities responsible for the control of trade in wild species about the characteristics of the illegal trade in CITES-listed species in Belgium, with a particular focus on the trade in elephant ivory products. For this study, the available data on seizures involving Belgium were analysed and the availability of elephant ivory products was investigated by conducting market surveys in Belgium's main cities; Brussels, Antwerp and Ghent.

The data on the seizures of CITES-listed species were derived from the EU-TWIX database, in which information on the seizures made in the European Union (EU) is being collected. All EU-TWIX data relating to the seizures made either in Belgium, or in another EU country but involving Belgium were extracted and analysed separately. A 'historical' analysis was carried out, showing certain general characteristics of the illegal trade and overall trends over more than 20 years (1984-2006) and a more detailed strategic analysis was made for the period from 2000 through to 2005. The detailed strategic analysis describes the CITES-listed species seized most frequently in Belgium, commercial trade routes, the method of transport used, the type of offence, the methods of dissimulation and of detection of specimens and the nationality of the persons involved in the illegal activities.

Because elephant ivory is the product of CITES-listed species seized by far the most frequently in Belgium, a special section on seizures of ivory objects was included in this report. This section draws on the data derived from the ETIS (Elephant Trade Information System) database. The report also presents the first comparison for Belgium of ivory seizures data from the ETIS and the EU-TWIX database.

### **Analysis of reported seizures involving all CITES-listed species**

According to EU-TWIX data, approximately 1 500 seizures, involving nearly 50 000 specimens of CITES-listed species, were carried out in Belgium between 1984 and 2006. In addition, 143 seizures involving Belgium were reported over the same period by other EU Member States. Forty-seven percent of seizures made in Belgium took place at the time of importation (680 seizures out of the 1453 seizures made in Belgium during 1984-2006 for which the direction of the shipment was reported). A significant number of seizures were also made in transit (363) or during internal trade within the country (376) but very few seizures were made during export or re-export (34). For seizures carried out by a third country (1984-2006) and involving Belgium, in 87% of the cases Belgium was identified as the country of destination rather than of transit or origin.

Over the period 1984-2006, and more specifically between 2000-2005, ivory was the CITES product seized by far the most frequently in Belgium, both with respect to the number of cases of seizures (71 out of 405 for 2000-2005) or the number of specimens seized (2691 out of 6475).

The other species seized in significant quantities between 2000 and 2005 involved mostly reptiles: among the 12 most seized CITES-listed species, eight were reptile species (*Crocodylus niloticus*,

*Varanus exanthematicus*, *Trachemys scripta elegans*, *Caiman crocodilus*, *Iguana iguana*, *Naja naja*, *Testudo graeca* and *Python regius*). Between 2000 and 2005, 1113 live CITES-listed specimens were seized in Belgium (17% of the total number of CITES-listed specimens that were seized over this period) with *Trachemys scripta elegans* reported as seized live in the greatest quantities (98 specimens in three seizures).

The analysis of EU-TWIX data indicates that over a quarter (114 out of 405) of the seizures carried out in Belgium between 2000 and 2005, had the Democratic Republic of Congo (DRC) as country of origin.

In terms of the destination of the seized shipments, the majority of seizures made in Belgium (2000-2005) involved Belgium as the country of destination (227 out of 405). A significant number of specimens (1597 specimens seized in 32 seizures between 2000-2005) were also seized in Belgium with China as the country of destination, and after Belgian citizens ((143 people involved in seizures made in Belgium between 2000-2005, of the 368 seizures for which information on nationality is available), Chinese citizens (33) were generally most often involved in the seizures made in Belgium, followed by Dutch (17), Congolese (DRC) (14), Romanian (14), Senegalese (12) and Indian citizens (11).

The concealment of specimens in personal luggage (71 seizures made in Belgium between 2000 and 2005 out of 171 seizures for which information on concealment method was available) or in mail (67 seizures) were the most common methods of concealment, followed by specimens hidden in freight (16 seizures). Dissimulation in freight or mail seemed to indicate the existence of illegal activities with a probable commercial goal. On the other hand, specimens seized in personal luggage were likely to belong to tourists returning from holidays and probably unaware of the regulations on wildlife trade.

### **Analysis of reported seizures involving elephant ivory products**

Although the ETIS and EU-TWIX systems (covering 1989-2005) do not contain exactly the same data on the seizures of elephant products made in Belgium, they are very similar. Both datasets show that the volume of ivory seized and the number of seizures of ivory in Belgium has steadily declined since 1990, when all elephant populations were listed in Appendix I of CITES.

However, Belgium is still considered to have important ties in terms of illegal trade with its former African colonies and protectorates. This is especially true with respect to the DRC, along with Burundi and Rwanda. According to the ETIS data, about half of all ivory seizure cases made in Belgium involved the DRC (203 seizures out of 307 made in Belgium during 1989-2005) and ivory trade from the DRC to, and through, Belgium persisted throughout the period.

Where Belgium is the destination market, it looks like most of the seizures involve small worked ivory products that most likely represent tourist curios and other small 'personal effects' items. In sharp contrast, a significant number of the transit cases comprised commercial volumes of raw or semi-worked ivory moving through Belgium to ivory manufacturers in other locations. Such trade is most likely transiting Belgium because of advantageous air routes linking African ivory producing countries with Asian ivory manufacturing and consuming markets.

## **Investigations into the ivory market**

In order to evaluate the quantity of ivory objects currently for sale on the Belgian territory, five days of investigations were carried out in the cities of Antwerp, Brussels and Ghent between June and August 2006. In total 56 places were visited and 353 objects of elephant ivory were recorded in 24 locations during these surveys. Almost 80% of the objects (278 objects) were found in Brussels. In addition to elephant ivory, a very limited number of products made of ivory substitute were recorded: hippopotamus and mammoth ivory, narwhal tusks and some objects made of horn or bone. A great diversity of objects of elephant ivory were found to be for sale in Belgium, but jewellery and statuettes represented more than half of the objects recorded during the investigations. With regard to the origin of the objects, half were declared by persons selling the objects as coming from Asia and the other half as coming from Africa. However, this does not imply that half the ivory observed for sale in Belgium comes from the Asian Elephant, because much of the ivory carved in Asia comes from African Elephants. Nearly all those products were declared by shopkeepers as being antiques.

In addition to products made of elephant ivory and ivory from other species, a limited number of specimens listed in Annex A (or potentially listed in this Annex if identification at the level of the species/ subspecies was not possible) were found, including stuffed tortoises, skin of various cat and zebra species, stuffed reptiles or products made of reptile skins and monkey skulls.

In comparison with the results of the investigations undertaken by Martin and Stiles (2005) in other EU countries, it can be noted that the quantity of objects made of ivory for sale in Belgium (353) reached a level close to that in Italy (461) but substantially lower than in Germany (16 444), the UK (8 325), France (1 303) or Spain (621).

## INTRODUCTION

Compte tenu de l'établissement du marché unique et de l'absence de contrôles systématiques aux frontières à l'intérieur de l'Union européenne (UE), les dispositions de la CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) se devaient d'être appliquées de manière uniforme dans les 27 États membres de l'UE. Cette application harmonisée de la CITES s'effectue dans l'UE depuis 1997 au travers du règlement (CE) n° 338/97<sup>1</sup> et du règlement (CE) n° 865/2006<sup>2</sup>. Les dispositions de l'UE réglementent non seulement le commerce des espèces sauvages au niveau international mais également à l'intérieur de l'UE et comprennent des dispositions supplémentaires par rapport à la CITES. Des permis d'importation sont ainsi exigés non seulement pour l'importation de spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe A du règlement (CE) n° 338/97 (qui correspond approximativement à l'Annexe I de la CITES) mais également pour l'importation de spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe B (qui correspond approximativement à l'Annexe II de la CITES) de ce même règlement. Les règlements communautaires sont directement applicables dans les différents États membres. En Belgique, la réglementation communautaire est complétée par l'Arrêté royal du 9 avril 2003 qui prévoit notamment les modalités concernant la détention de spécimens inscrits à l'Annexe I de la CITES, la délivrance des documents CITES et la tenue de registres pour commerçants et éleveurs. La loi du 28 juillet 1981, modifiée à différentes reprises, détermine les autorités compétentes pour les contrôles, établit la possibilité d'adresser des avertissements et d'administrer des amendes administratives pour certaines infractions et fixe le montant des peines d'emprisonnement et des amendes pénales en cas d'infraction à la loi.

Les services de contrôle en Belgique (douane, police,...) utilisent différentes techniques pour détecter les marchandises illégales. Il peut s'agir de contrôles de routine aléatoires ou de contrôles ciblés basés sur l'analyse de renseignements relatifs au commerce légal et/ou illégal. Les services de contrôle doivent donc disposer d'informations stratégiques récentes sur les caractéristiques du commerce illégal, telles que les principales espèces impliquées, leur provenance ou encore les principales méthodes de dissimulation utilisées par les contrevenants. En effet, les structures criminelles s'adaptent rapidement aux évolutions du marché (demande de la clientèle, pays d'approvisionnement,...).

La Police fédérale belge a ainsi réalisé en 2002 une analyse stratégique sur la situation du commerce illégal de reptiles vivants en Belgique (Henneaux, 2002). Cette étude a permis d'acquérir une meilleure connaissance des caractéristiques du commerce des reptiles vivants CITES, un sujet peu connu jusque là. Par ailleurs, l'analyse a démontré que la Belgique était essentiellement un pays importateur de reptiles vivants et que ces importations ont augmenté de façon significative dans la deuxième moitié des années 1990.

Au cours des années 1970 et jusqu'au milieu des années 1980, la Belgique était l'un des principaux pays impliqués dans le commerce d'ivoire d'éléphant : d'importantes quantités d'ivoire étaient importées d'Afrique et de larges quantités ré-exportées ensuite vers les principaux centres de manufacture en Asie, notamment à Hong Kong et au Japon. Ce rôle prépondérant de la Belgique en Europe dans le commerce

---

<sup>1</sup> Règlement (CE) n°338/97 du Conseil du 9 décembre 1996 relatif à la protection des espèces de faune et de flore sauvages par le contrôle de leur commerce.

<sup>2</sup> Règlement (CE) n°865/2006 de la Commission du 4 mai 2006 portant modalités d'application du règlement (CE) n°338/97 du Conseil relatif à la protection des espèces de faune et de flore sauvages par le contrôle de leur commerce.

international de l'ivoire a fortement diminué depuis lors et ceci pour plusieurs raisons : en 1983, la Belgique a ratifié la CITES (entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 1984) avec notamment pour conséquence l'obligation de respecter le système de quotas pour l'ivoire mis en place par la Convention; en 1989, la Communauté européenne, dont fait partie la Belgique, a interdit la délivrance de permis d'importation pour l'ivoire brut et travaillé (Anon., 1989); et fin 1989, avec entrée en vigueur début 1990, les Parties à la CITES ont décidé d'interdire tout commerce d'ivoire d'éléphant.

Depuis lors cependant les services de contrôle en Belgique, notamment à l'aéroport de Bruxelles-National, effectuent régulièrement des saisies d'ivoire d'éléphant sous toutes ses formes (brut, semi-travaillé, travaillé).

Une récente enquête menée en Allemagne, Espagne, France, Italie et au Royaume-Uni a par ailleurs révélé que la vente d'ivoire d'éléphant continue dans de nombreuses villes européennes (Martin et Stiles, 2005). L'enquête a démontré que plus de 27 000 objets en ivoire étaient mis en vente dans quelque 1 143 magasins visités dans ces cinq pays, l'Allemagne et le Royaume-Uni ayant été identifiés comme les marchés d'ivoire les plus importants. En Belgique également un marché de l'ivoire subsiste dont une des sources d'approvisionnement est constituée des objets en ivoire détenus par les familles d'anciens coloniaux qui s'en défont au fil du temps.

Pour pallier le manque d'information permettant d'avoir une vue d'ensemble récente sur les caractéristiques du commerce illégal d'espèces CITES en Belgique et sur la vente actuelle de produits en ivoire, le SPF Santé Publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement a confié à TRAFFIC la présente étude. Celle-ci vise à analyser les données de saisies CITES disponibles pour la Belgique telles que répertoriées dans les bases de données EU-TWIX et ETIS et plus particulièrement celles concernant les spécimens d'ivoire et à enquêter dans quelques grandes villes belges afin d'apporter aux services de contrôle belges des renseignements fiables et précis sur les caractéristiques du commerce illégal d'espèces CITES et sur la quantité d'ivoire actuellement en vente sur le territoire belge.

Enfin, cette étude contient aussi la première évaluation comparative pour la Belgique entre les données de saisies d'ivoire provenant des bases de données ETIS et EU-TWIX.

## **METHODOLOGIE**

### **Analyse des saisies**

#### **Données EU-TWIX (*European Union - Trade in Wildlife Information eXchange*)**

Le but du présent travail était d'acquérir une vue d'ensemble des saisies de spécimens CITES en Belgique ou impliquant la Belgique, sur plus de 20 ans en utilisant les données d'EU-TWIX disponibles pour les années 1984 à 2006. Une analyse plus approfondie des données sur les saisies de spécimens CITES opérées au cours de la période 2000-2005, la plus récente et dès lors la plus utile pour les services de contrôle, a été également réalisée. L'année 2006, toujours en cours lors de la rédaction du présent rapport, n'a pas été prise en compte.

La base de données EU-TWIX, un projet développé en 2005 sur internet par la Police fédérale, la douane et l'organe de gestion CITES belges en collaboration avec TRAFFIC Europe et cofinancé par la Commission européenne, regroupe des informations sur les saisies opérées dans les différents États membres de l'Union européenne (UE). Seules les autorités impliquées dans le contrôle du commerce CITES des États membres sont autorisées à accéder au système et à y entrer des données.

EU-TWIX contient des données sur les saisies réalisées en Belgique entre 1984 et 2006. Toutes les données EU-TWIX relatives aux saisies effectuées, soit en Belgique, soit dans un autre Etat membre de l'UE impliquant la Belgique comme pays de destination, départ ou intermédiaire, ont été extraites et analysées. Les données concernant certaines saisies effectuées en Belgique au cours des années 2003 et 2004 n'étant pas encodées dans EU-TWIX au moment de l'analyse elles n'ont pu malheureusement être intégrées dans cette étude. La liste complète des saisies réalisées en Belgique en 2003 et 2004 figure toutefois en **Annexe 1**.

La base de données EU-TWIX contient uniquement les données sur les saisies qui sont rapportées par les Etats membres, celles-ci ne sont dès lors pas toujours complètes. Dans de nombreux cas, les Etats membres ne disposent que d'une information partielle sur les saisies opérées : la méthode de dissimulation des spécimens, la méthode de détection ou encore la nationalité des contrevenants peut faire défaut. C'est pourquoi, dans cette étude, le nombre total de cas de saisies où l'information est connue varie suivant le type d'information analysé (par ex. la méthode de dissimulation, la nationalité des contrevenants,...).

#### **Données ETIS (*Elephant Trade Information System*)**

Les données ETIS ont été utilisées dans le cadre de cette étude pour permettre une analyse comparative avec les données sur l'ivoire intégrées dans EU-TWIX et ainsi disposer d'un jeu de données le plus complet possible pour présenter les caractéristiques du commerce illicite d'ivoire impliquant la Belgique. Le bureau de TRAFFIC Afrique du Sud et de l'Est a réalisé l'analyse des données ETIS et la comparaison de ces dernières avec les données EU-TWIX.

ETIS, système d'information sur le commerce de produits d'éléphants géré et coordonné par TRAFFIC, est l'un des deux dispositifs établis par la CITES pour permettre de repérer les activités illicites touchant aux éléphants. L'objectif spécifique de ce système est détaillé dans la Résolution Conf. 10.10 (Rev.

CoP12). Cette Résolution demande, entre autres, à toutes les Parties à la CITES de soumettre au Secrétariat CITES les données sur les saisies d'ivoire dans les 90 jours qui suivent la saisie, et à TRAFFIC de produire « un rapport complet [sur le commerce d'ivoire d'éléphant] à chaque réunion de la Conférence des Parties ».

La composante centrale d'ETIS est une base de données sur les saisies de spécimens d'éléphant effectuées de par le monde depuis 1989. Depuis sa création, ETIS est géré par TRAFFIC au nom des Parties à la CITES. Toutes les données sont vérifiées par TRAFFIC avant d'être entrées dans ETIS. Pour qu'un cas de saisie puisse être transféré dans la base de données, un minimum de données doivent être disponibles comme par exemple la date de l'infraction, le pays dans lequel la saisie s'est produite ou encore le nombre de pièces saisies.

Des rapports ETIS sont produits chaque année. Le rapport ETIS de 2004, soulignait que « les meilleures séries de données pour l'Europe provenaient de la Belgique, du Danemark, de l'Allemagne, de l'Espagne et de la Suisse car les données, pour ces pays, semblent être complètes pour la plupart des années » (Milliken *et al.*, 2004).

En effet, la Belgique remplit régulièrement ses obligations dans le cadre de la CITES en fournissant les rapports demandés et en soumettant les données sur les saisies de produits d'éléphant à ETIS. A cinq reprises, TRAFFIC a préparé, pour l'organe de gestion CITES belge, un rapport synthétique de toutes les données ETIS se rapportant à la Belgique. Ces rapports donnent aux autorités l'opportunité de vérifier et mettre à jour les données dans ETIS.

Le jeu de données ETIS pour la Belgique comprend donc toutes les données pour les saisies d'ivoire d'éléphant d'Afrique *Loxodonta africana* et d'éléphant d'Asie *Elephas maximus* qui ont eu lieu entre 1989 et 2005 et qui ont été entrées dans la base de données avant le 14 février 2006. Cela exclut un total de 21 cas en attente et pour lesquels des vérifications auprès des autorités belges ont été jugées nécessaires.

### **Analyse comparative ETIS / EU-TWIX**

Pour pouvoir comparer les deux systèmes, certaines conditions préalables ont été établies :

*Limites de l'analyse comparative* - Les données ETIS concernent les saisies d'ivoire d'éléphant (d'Afrique et d'Asie) pour la période 1989-2005, tandis que les données EU-TWIX concernent les saisies d'ivoire d'éléphant (d'Afrique et d'Asie) pour la période 1984-2006. L'analyse comparative est, par conséquent, limitée à la période 1989-2005, l'année 2006 étant incomplète puisque toujours en cours.

*Compatibilité au niveau de la terminologie* - Dans la base de données ETIS, l'ivoire est classé en trois catégories distinctes.

***Ivoire brut** – concerne les défenses entières qui sont dans un état brut ou celles qui proviennent de la chasse sportive ou autres activités, notamment celles qui sont montées ou polies. En plus des défenses entières, l'ivoire brut comprend les défenses qui ont été cassées ou découpées en morceaux, mais dont la forme n'a pas été modifiée et qui n'ont pas été travaillées.*

**Ivoire semi-travaillé** – concerne l’ivoire dont la forme a été modifiée ou travaillée jusqu’à un certain point, mais qui sera retravaillée par la suite. Par exemple, les blocs d’ivoire qui ont été travaillés en sceaux vierges et qui ne sont pas encore des produits finis.

**Ivoire travaillé** – concerne les morceaux d’ivoire sculptés ou manufacturés qui sont des produits finis. Par exemple, des touches de pianos, pièces de jeux échecs, boules de billard, sculptures et autres produits finis.

Pour EU-TWIX, les trois catégories suivantes sont utilisées pour définir les produits d’ivoire d’éléphant saisis :

**TUS** – défenses (entières, travaillées ou non, par ex. défenses d’éléphant, d’hippopotame, morse et narwhal).

**CAR** – sculptures (produits finis en bois, corne, os, ivoire).

**IVP** – pièces d’ivoire (non travaillées).

Dans cette analyse, les termes ETIS ‘ivoire brut’, ‘ivoire semi-travaillé’ et ‘ivoire travaillé’ sont respectivement équivalents aux termes EU-TWIX ‘TUS’, ‘IVP’ et ‘CAR’.

Les données relatives aux saisies de poils d’éléphants, produits médicaux et dents sont exclus de cette analyse.

*Attribution de variables de données manquantes* - Les données ETIS et EU-TWIX ont été développées pour fournir de l’information sur la quantité de produits d’ivoire saisis, selon le type d’ivoire et le poids. Cependant, dans les deux systèmes, il existe de nombreux cas où le volume d’ivoire, selon le type d’ivoire, est indiqué avec une seule variable, soit le ‘nombre de pièces’, soit le ‘poids en kg’. Dans ce cas, il est nécessaire d’attribuer une valeur aux données manquantes. Dans le cadre de cette analyse, les variables manquantes dans les deux bases de données ont été attribuées sur base des formules utilisées dans l’analyse ETIS soumise à la 13<sup>ème</sup> Conférence des Parties à la CITES en 2004 (Milliken *et al.*, 2004), c’est-à-dire :

- |                                   |   |
|-----------------------------------|---|
| i) ivoire brut ou TUS:            | poids estimé = $3.5701 \times \text{pcs}^{0.9988}$<br>pièces estimées = $0.2797 \times \text{pds}^{1.0012}$ |
| ii) ivoire semi-travaillé ou IVP: | poids estimé = $0.039 \times \text{pcs}$<br>pièces estimées = $25.63 \times \text{pds}$                     |
| iii) ivoire travaillé ou CAR:     | poids estimé = $0.1492 \times \text{pcs}$<br>pièces estimées = $6.7024 \times \text{pds}$                   |

Tous les calculs concernant le nombre de pièces ou le poids dans ce rapport sont basés sur les formules ci-dessus.



## Enquêtes sur le marché d'ivoire

Des enquêtes ont été réalisées, à Anvers, Bruxelles et Gand, durant cinq jours, entre les mois de juin et août 2006, pour répertorier l'ivoire et, éventuellement, d'autres produits provenant d'espèces inscrites à l'Annexe A du Règlement (CE) n° 338/97 mis en vente dans différents commerces de ces villes. Les Douanes et Accises belges ont enquêté à Gand et, TRAFFIC, à Anvers et à Bruxelles. Les enquêteurs se sont rendus dans des magasins d'art, des antiquaires, des brocantes, soit, au total, 19 lieux à Bruxelles (en 2 jours), 24 à Anvers (en 2 jours) et 13 à Gand (en 1 journée) (**Tableau 1**). L'officier des Douanes et Accises belge avait déjà une certaine expérience dans la conduite d'enquêtes sur l'ivoire et autres spécimens CITES. Les enquêteurs de TRAFFIC ont, au préalable, perfectionné leurs connaissances à l'aide de collections d'objets en ivoire (et de substituts), appartenant à TRAFFIC et aux services douaniers de Heathrow, Royaume-Uni, et ont effectué des exercices sur le terrain à l'aide du *Guide d'identification de l'ivoire et de ses substituts* (Espinoza et Mann, 1991).

La liste complète des lieux visités ainsi que l'adresse du lieu et la date de la visite se trouvent en **Annexe 3**. Les résultats détaillés des enquêtes sont répertoriés par ville en **Annexe 4**.

La Ville de Liège était initialement incluse dans la liste des villes où l'enquête devait être menée mais, sur base d'informations transmises par le service des affaires économiques et sociales de la police locale de Liège, elle a été retirée. En effet ce service, qui assure notamment le contrôle des pratiques commerciales sur le territoire de la Ville de Liège (commerces établis et ambulants) lors des marchés, brocantes, foires, a confirmé l'absence d'un marché de l'ivoire à Liège.

La présence connue d'ivoire dans certains quartiers (par ex. quartier du Grand Sablon à Bruxelles) et la forte probabilité de trouver de l'ivoire dans d'autres (par ex. quartier Matonge à Bruxelles) sont les critères pris en compte pour établir la liste des lieux à visiter dans chaque ville. Cette liste a été dressée par le Service des Douanes et Accises pour Gand et Anvers et par TRAFFIC pour Bruxelles.

La sélection des lieux à visiter n'a pas tenu compte de la probabilité de trouver d'autres spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe A du Règlement (CE) n° 338/97. Ceux-ci ont cependant été répertoriés lorsqu'ils ont été identifiés au moment de l'enquête.

Après chaque visite, l'enquêteur a rempli un formulaire (**Annexe 2**), notant dans la mesure du possible, le type d'objet mis en vente, le poids, le prix, ainsi que l'âge et l'origine du spécimen (sur base de renseignements indiqués sur une étiquette ou donnés oralement par le vendeur). Les informations qui semblaient peu fiables ou imprécises (par ex. l'âge du spécimen) ont été signalées sur le formulaire.

Enfin, lorsque cela a pu être évalué, l'enquêteur a indiqué le niveau de connaissance de la réglementation du commerçant ainsi que l'impression générale sur le sérieux du commerçant concernant la vente de produits issus d'espèces protégées.

**Tableau 1**

**Nombre et type de lieux visités lors de l'enquête en Belgique, juin- août 2006.**

<b>Lieu</b>	<b>Anvers</b>	<b>Bruxelles</b>	<b>Gand</b>	<b>Total</b>
Antiquaire	17	5	7	29
Brocante	1	1	6	8
Magasin	6	13	0	19
<b>Total</b>	<b>24</b>	<b>19</b>	<b>13</b>	<b>56</b>

## RESULTATS – ANALYSE DES SAISIES CITES IMPLIQUANT LA BELGIQUE

### Aperçu général (1984-2006)

Cette section analyse les données EU-TWIX disponibles pour la période 1984-2006. L'année 2006 est incomplète car les données n'ont été incorporées que jusqu'en mai de cette année.

### Evolution des saisies sur la période considérée

Au total, 1465 saisies, impliquant près de 50 000 spécimens, ont été effectuées en Belgique entre 1984 et 2006. On dénombre également 143 saisies déclarées par d'autres pays impliquant la Belgique. Le nombre de saisies effectuées en Belgique par année figure au **tableau 2**.

Le nombre de saisies plus élevé à certaines périodes, par exemple la seconde moitié des années 1990, ne reflète pas nécessairement une augmentation du commerce illicite. En effet, l'effort relatif au contrôle de l'application de loi, qui n'est pas pris en compte dans cette étude, est un facteur essentiel pour évaluer les tendances du commerce illicite.

### Rôle de la Belgique

Sur les 1 453 saisies effectuées en Belgique (1984-2006) pour lesquelles la destination et/ou provenance de l'envoi sont connues, près de la moitié (680) ont été effectuées à l'importation, 376 sur le territoire, 363 en transit et seulement 34 à l'exportation ou à la ré-exportation (**Tableau 3**).

La Belgique apparaît donc principalement comme un pays de destination de spécimens CITES illégalement commercialisés. Un quart des saisies (363) ayant été effectuées alors que les personnes et/ou envois étaient en transit, on peut en conclure que la Belgique joue également un rôle de pays intermédiaire non négligeable. Les données sur les saisies effectuées par un pays tiers impliquant la Belgique soulignent cette même caractéristique.

**Tableau 2**

**Nombre de spécimens saisis en Belgique, nombre de saisies effectuées en Belgique et nombre de saisies effectuées par un pays tiers impliquant la Belgique, 1984-2006**

<b>Année</b>	<b>Nb. de spécimens saisis en Belgique</b>	<b>Nb. de saisies en Belgique</b>	<b>Nb. de saisies hors Belgique</b>
1984	74	12	0
1985	8	4	1
1986	139	4	0
1987	10 058	14	0
1988	1 304	29	0
1989	622	58	0
1990	422	26	1
1991	927	55	1
1992	1 169	59	0
1993	645	72	16
1994	1 805	125	1
1995	1 094	69	0
1996	1 781	142	4
1997	1 882	104	0
1998	18 221	155	0
1999	3 171	107	1
2000	869	100	14
2001	907	28	19
2002	2 549	161	7
2003	12	13	9
2004	1 786	27	64
2005	352	76	3
2006	23	25	0
<b>Total</b>	<b>49 820</b>	<b>1 465</b>	<b>143</b>

Source : Données EU-TWIX, 2006

**Tableau 3**

**Provenance et/ou destination des spécimens au moment de leur saisie en Belgique, 1984-2006**

<b>Direction</b>	<b>Nb. de saisies en Belgique</b>
Importation	680
Sur le territoire	376
Transit	363
Exportation / ré-exportation	34
Inconnu	12
<b>Total</b>	<b>1 465</b>

Source : Données EU-TWIX, 2006

## Principales espèces saisies

Parmi les espèces dont les spécimens ont été les plus fréquemment saisis en Belgique entre 1984 et 2006, on trouve en premier lieu l'éléphant d'Afrique *Loxodonta africana*, puis plusieurs espèces de reptiles (serpents, crocodiles, tortues terrestres et varans), le léopard *Panthera pardus* et le perroquet gris du Gabon *Psittacus erithacus* (**Tableau 4**). Près de 40% du nombre total de saisies effectuées au cours de la période considérée concernent ces dix espèces.

Ont été également saisis au cours de cette période : 433 kg de caviar (*Acipenseriformes* spp.) ainsi que 10 009 spécimens de boa constrictor *Boa constrictor* (cinq saisies, dont une en 1987 impliquant 10 000 peaux), 457 pyxide arachnoïde *Pyxis arachnoides* (quatre saisies), 800 tiges de cycas *Cycas revoluta* (une saisie), 350 perruches à collier *Psittacula krameri* (huit saisies), 267 corail orgue *Tubipora musica* (une saisie) et 122 tortues rayonnées *Geochelone radiata* (trois saisies).

**Tableau 4**

### Les 10 espèces CITES les plus saisies (en nombre de saisies) en Belgique, 1984-2006

Nom commun	Nom scientifique	Nb. de saisies	Nb. de spécimens
Eléphant d'Afrique	<i>Loxodonta africana</i>	376	12 484
Python de Seba	<i>Python sebae</i>	36	320
Léopard	<i>Panthera pardus</i>	32	161
Crocodile du Nil	<i>Crocodylus niloticus</i>	23	136
Varan du Nil	<i>Varanus niloticus</i>	22	1 356
Tortue grecque	<i>Testudo graeca</i>	21	168
Cobra à lunettes	<i>Naja naja</i>	20	216
Crocodile nain africain	<i>Osteolaemus tetraspis</i>	19	41
Perroquet gris	<i>Psittacus erithacus</i> *	18	544
Tortue de Kleinmann	<i>Testudo kleinmanni</i>	13	109
Autres espèces		885	34 285
<b>Total</b>		<b>1 465</b>	<b>49 820</b>

Source : Données EU-TWIX, 2006

\* Dont 202 spécimens de *P.e. timneh*, 191 *P.e. erithacus* et 151 spécimens de *P. erithacus* pour lesquels la sous-espèce n'a pas été spécifiée.

## Provenance des spécimens saisis

Les spécimens de près d'un quart des saisies effectuées en Belgique provenaient de la République démocratique du Congo (RDC). Cela place la RDC bien avant les pays d'Afrique de l'Ouest (Côte d'Ivoire, Mali, Nigeria et Sénégal) et d'autres pays d'Afrique centrale (Cameroun, République du Congo et Rwanda) qui figurent dans la liste des principaux pays de provenance des spécimens saisis en Belgique (**Tableau 5**). En dehors de la Belgique, la Chine et la Thaïlande sont les deux seuls pays non africains qui figurent sur cette liste. La Belgique était indiquée comme pays de provenance dans 55 cas de saisies qui pourraient concerner des animaux nés en captivité ou des plantes reproduites artificiellement sur le territoire belge.

On remarque qu'aucun pays d'Asie du Sud-Est et d'Amérique latine, deux régions pourtant fortement exportatrices d'espèces inscrites à la CITES, ne figurent sur la liste des principaux pays de provenance des spécimens saisis en Belgique.

**Tableau 5**

**Principaux pays de provenance des spécimens saisis (en nombre de saisies) en Belgique, 1984-2006**

<b>Pays de provenance</b>	<b>Nb. de saisies</b>	<b>Nb. de spécimens</b>
République démocratique du Congo	348	6 347
Belgique*	55	114
Sénégal	44	13 612
Nigeria	40	272
Cameroun	38	424
Thaïlande	27	148
Côte d'ivoire	22	225
Chine	21	1 687
Mali	19	1 149
République du Congo	19	244
Rwanda	19	484
Autres pays	303	5 948
Inconnu	510	19 166
<b>Total</b>	<b>1 465</b>	<b>49 820</b>

Source : Données EU-TWIX, 2006

\* Concerne à priori des spécimens nés en captivité ou reproduits artificiellement sur le territoire belge.

## Analyse stratégique (2000-2005)

Cette analyse stratégique met en évidence de nombreuses caractéristiques du commerce illégal CITES en Belgique : type de spécimens saisis, nationalité des contrevenants, méthodes de fraude utilisées par les trafiquants, etc.

Afin de rendre l'information la plus accessible possible aux agents de contrôle, une présentation sous forme de tableaux et un texte explicatif soulignant les éléments clés ont été privilégiés. L'information est structurée de la manière suivante: i) espèces dont les spécimens sont les plus fréquemment saisis, ii) espèces pour lesquelles des spécimens vivants ont été saisis, iii) routes commerciales empruntées, iv) modus operandi (mode de transport et de dissimulation utilisés par les contrevenants, types d'infractions constatées), v) méthodes de détection, et vi) nationalités des contrevenants.

Entre 2000 et 2005, 405 saisies effectuées en Belgique, impliquant 6 475 spécimens, ont été enregistrées dans EU-TWIX. On dénombre également 116 saisies opérées dans un autre pays de l'UE impliquant la Belgique. Ces saisies opérées dans un autre pays de l'UE n'ont pas été prises en compte dans l'analyse.

Pour rappel, les données concernant certaines saisies effectuées en Belgique au cours des années 2003 et 2004 n'étaient pas encore encodées dans EU-TWIX au moment de l'analyse et n'ont pu dès lors être intégrées dans cette étude. De plus, l'année 2006, incomplète, n'a pas été prise en compte pour l'analyse stratégique.

### Principales espèces saisies

Comme l'indique le **tableau 6**, l'ivoire d'éléphant d'Afrique *Loxodonta africana* est de loin le produit dérivé d'espèce CITES le plus fréquemment saisi (71 saisies effectuées entre 2000 et 2005 selon EU-TWIX) et en plus grande quantité (2691 spécimens saisis entre 2000 et 2005 selon EU-TWIX). Aucune saisie d'ivoire d'éléphant d'Asie *Elephas maximus* n'a été enregistrée en Belgique. L'importance du commerce illégal d'ivoire en Belgique par rapport aux autres spécimens provenant d'espèces CITES demandait une analyse plus approfondie de ce commerce. Les résultats de ce travail sont présentés dans une section à part intitulée « Analyse détaillée des saisies d'ivoire, 1989-2005 ».

Pour la période 2000-2005, on peut émettre le même constat que pour la période 1984-2006 à savoir qu'après les saisies d'ivoire d'éléphant d'Afrique, les saisies de reptiles (crocodiles, varans, tortues, serpents) sont les plus fréquentes. On retrouve également cinq saisies de produits de léopard et quatre saisies de perroquets gris du Gabon.

Des espèces saisies en grandes quantités entre 1984 et 2006 (**Tableau 4**), n'apparaissent quasiment plus dans les saisies déclarées pour 2000-2005 : python de Seba *Python sebae* (3 spécimens saisis en 2000-2005, 317 avant 2000), boa constrictor *Boa constrictor* (6 spécimens saisis en 2000-2005, 10 004 avant 2000) et varan du Nil *Varanus niloticus* (5 spécimens saisis en 2000-2005, 1 351 avant 2000).

**Tableau 6****Les 12 espèces CITES les plus souvent saisies (en nombre de saisies) en Belgique, 2000-2005**

Nom commun	Nom scientifique	Nb. de saisies	Nb. de spécimens
Eléphant d'Afrique	<i>Loxodonta africana</i> *	71	2 691
Crocodile du Nil	<i>Crocodylus niloticus</i>	7	43
Léopard	<i>Panthera pardus</i>	4	41
Perroquet gris du Gabon	<i>Psittacus erithacus</i>	4	6
Varan des steppes	<i>Varanus exanthematicus</i>	4	6
Trachémyde à tempes rouges	<i>Trachemys scripta elegans</i> **	3	99
Caïman à lunettes	<i>Caiman crocodilus</i>	3	6
Hippopotame	<i>Hippopotamus amphibius</i>	3	7
Iguane commun	<i>Iguana iguana</i>	3	21
Cobra à lunette	<i>Naja naja</i>	3	5
Tortue grecque	<i>Testudo graeca</i>	3	9
Python royal	<i>Python regius</i>	3	11
Autres espèces		293	3 524
<b>Total</b>		<b>405</b>	<b>6 475</b>

Source : Données EU-TWIX, 2006

\* Implique uniquement des produits en ivoire.

\*\* *Trachemys scripta elegans* n'est pas une espèce inscrite aux annexes de la CITES mais elle figure à l'Annexe B du règlement (CE) n° 338/97.

Crocodile du Nil *Crocodylus niloticus*

Six saisies ont eu lieu en 2000 (39 spécimens) et une en 2003 (quatre spécimens). Les saisies concernaient 28 animaux empaillés et 15 objets de maroquinerie. La destination finale de la plupart des spécimens saisis était la Belgique (Tableau 7).

**Tableau 7****Caractéristiques des saisies de Crocodile du Nil *Crocodylus niloticus* en Belgique, 2000-2005**

Pays de départ	Pays de destination	Nb.de spécimens	Mode de transport	Méthode de dissimulation	Nationalité des personnes
France*	Belgique	28	Aérien	Bagage personnel	Philippines, Allemagne
Sénégal	Belgique	6	Aérien	Inconnu	Sénégal
Afrique du sud	Belgique	5	Aérien	Inconnu	Belgique
Belgique	États-Unis	4	Aérien	Inconnu	États-Unis

Source : Données EU-TWIX, 2006

\* Soit la France est effectivement le pays de départ des spécimens (par exemple dans le cas d'animaux nés en captivité), soit le pays de départ est inconnu et les animaux ont transité par la France.



Léopard *Panthera pardus*

Quatre saisies de spécimens de cette espèce ont eu lieu en Belgique en 2002 et une en 2005, les saisies concernaient 10 peaux, 20 produits médicinaux et 11 dents.

**Tableau 8**

**Caractéristiques des saisies de léopard *Panthera pardus* en Belgique, 2000-2005**

Pays de départ	Pays de destination	Nb. de spécimens	Mode de transport	Méthode de dissimulation	Nationalité des personnes
RDC	Chine	6	Aérien	Inconnue	Chine
RDC	Roumanie	15	Aérien	Inconnue	Roumanie
Hong-Kong	Belgique	20	Aérien	Inconnue	Hong-Kong

Source : Données EU-TWIX, 2006

Perroquet gris du Gabon *Psittacus erithacus*

Une saisie de spécimens de *Psittacus erithacus* a eu lieu en Belgique en 2000 et trois en 2002. Il s'agissait à chaque fois de spécimens vivants.

**Tableau 9**

**Caractéristiques des saisies de perroquets Gris du Gabon *Psittacus erithacus* en Belgique, 2000-2005**

Pays de départ	Pays de destination	Nb. de spécimens	Mode de transport	Méthode de dissimulation	Nationalité des personnes
RDC	Belgique	2	Aérien	Bagage personnel	Belgique
Cameroun	Pays-Bas	2	Aérien	Dans du fret	Pays-Bas
Rwanda	Russie	2	Aérien	Inconnue	Russie

Source : Données EU-TWIX, 2006

Varan des Steppes *Varanus exanthematicus*

Cinq varans des Steppes vivants et un animal empaillé ont été saisis lors de quatre opérations : deux en 2000, une en 2001 et une en 2002.

**Tableau 10**

**Caractéristiques des saisies de varans des Steppes *Varanus exanthematicus* en Belgique, 2000-2005**

Pays de départ	Pays de destination	Nb. de spécimens	Mode de transport	Méthode de dissimulation	Nationalité des personnes
Inconnu	Belgique	2	Inconnu	Inconnue	Malaisie, Belgique
Belgique – interne	Belgique – interne	3	Inconnu	Inconnue	Belgique
France*	Belgique	1	Aérien	Bagage personnel	Inconnue

Source : Données EU-TWIX, 2006

\* Soit la France est effectivement le pays de départ des spécimens (par exemple dans le cas d'animaux nés en captivité), soit le pays de départ est inconnu et les animaux ont transité par la France.

### Saisies de spécimens vivants

Durant les six années considérées, 1 113 spécimens vivants, soit 17% du nombre total de spécimens saisis, ont été interceptés en Belgique. Parmi les spécimens vivants saisis en plus grand nombre (**Tableau 11**), on trouve, entre autres, la trachémyde à tempes rouges *Trachemys scripta elegans* et trois espèces de caméléons *Chamaeleo* spp. qui faisaient partie d'un même envoi. L'absence de documents CITES a justifié la saisie de ces spécimens.

**Tableau 11**

#### Principales espèces saisies en Belgique dont les spécimens étaient vivants, 2000-2005

Nom Commun	Nom scientifique	Nb. spécimens	Nb. saisis	Pays de départ	Type d'infraction
Trachémyde à tempes rouges	<i>Trachemys scripta elegans</i>	98	3	Singapour	Absence documents CITES
Caméléon à deux bandes	<i>Chamaeleo bitaeniatus</i>	80	1	Ouganda	Absence documents CITES et détention illégale*
Caméléon d'Elliot	<i>Chamaeleo ellioti</i>	80	1	Ouganda	Absence documents CITES et détention illégale*
Caméléon de Bocage	<i>Chamaeleo quilensis</i>	80	1	Ouganda	Absence documents CITES et détention illégale*
Touraco violet	<i>Musophaga violacea</i>	40	1	Guinée	Absence documents CITES
Hippocampe de kuda	<i>Hippocampus kuda</i>	20	1	Thaïlande	Absence documents CITES

Source : Données EU-TWIX, 2006

\* Concerne par exemple l'absence de registres d'entrée et de sortie et d'inventaires requis par la législation belge.

### Routes commerciales

Pour plus d'un quart des saisies effectuées en Belgique entre 2000 et 2005 les spécimens ont la RDC comme pays de provenance. Bien que moins fréquent que la RDC, d'autres pays africains (Kenya, Mali, Rwanda, Sénégal) sont parmi les principaux pays de provenance des importations illégales en Belgique (**Tableau 12**). En dehors de la Belgique elle-même, la France est le principal pays de provenance, membre de l'UE, des saisies effectuées en Belgique.

Comme pour la période 1984-2006, aucun pays d'Asie du Sud-est et d'Amérique latine ne figure dans la liste des principaux pays de provenance des spécimens CITES saisis en Belgique entre 2000 et 2005.

**Tableau 12****Principaux pays de provenance des spécimens saisis en Belgique, 2000-2005**

<b>Pays de provenance</b>	<b>Nb. de saisies</b>	<b>Nb. de spécimens</b>
République démocratique du Congo	114	2 053
Belgique*	25	50
Sénégal	22	194
Thaïlande	18	128
France	13	20
Kenya	12	174
Ile Maurice	10	24
Rwanda	9	288
Guinée	6	103
Singapour	4	115
Ouganda	4	256
Israël	2	1 600
Autres pays	166	1 470
<b>Total</b>	<b>405</b>	<b>6 475</b>

Source : Données EU-TWIX, 2006

\* Concerne à priori des spécimens nés en captivité ou reproduits artificiellement sur le territoire belge.

La Belgique est indiquée comme pays de destination de plus de la moitié (56%) des saisies effectuées sur le territoire belge durant la période considérée. Plusieurs autres pays membres de l'UE (Espagne, France, Pays-Bas et Pologne) sont parmi les principaux pays de destination des envois interceptés en Belgique. La Chine est le principal pays de destination non européen de spécimens CITES saisis en Belgique (**Tableau 13**).

**Tableau 13****Principaux pays de destination des saisies effectuées en Belgique, 2000-2005**

<b>Pays de destination</b>	<b>Nb. de saisies</b>	<b>Nb. de spécimens</b>
Belgique	227	1 281
Chine	32	1 597
Pays-Bas	26	317
Roumanie	17	325
Inde	11	291
Russie	8	25
France	5	1 645
Espagne	2	364
Pologne	1	263
Autres pays	76	367
<b>Total</b>	<b>405</b>	<b>6 475</b>

Source : Données EU-TWIX, 2006

## Mode de transport et lieu des saisies

Les spécimens CITES saisis en Belgique pour lesquels un moyen de transport a été identifié sont entrés ou sortis du territoire dans 90% des cas par voie aérienne (**Tableau 14**). Ces spécimens se trouvaient aussi bien dans les bagages de passagers que dans le fret ou des colis postaux. Les deux autres modes de transport identifiés sont le réseau routier et les voies maritimes. Il n'est donc par étonnant de constater que dans 95% des cas pour lesquels le lieu de la saisie est connu les saisies aient été réalisées dans un aéroport principalement l'aéroport de Bruxelles-National.

**Tableau 14**

### Modes de transport des spécimens saisis en Belgique, 2000-2005

Mode de transport	Nb. de saisies
Aérien	162
Routier	13
Maritime	4
Inconnu	226
<b>Total</b>	<b>405</b>

Source : Données EU-TWIX, 2006

## Type d'infraction

Dans 98% des cas où l'information est connue (318 cas), les produits ont été interceptés parce qu'ils n'étaient pas accompagnés des documents CITES requis (permis, certificats). La détention illégale et la vente/mise en vente/détention pour la vente/transport pour la vente illégaux sont aussi des infractions fréquemment rencontrées (**Tableau 15**).

**Tableau 15**

### Types d'infraction à la CITES (autres que ceux relatifs à la documentation CITES) constatés lors des saisies en Belgique, 2000-2005

Types d'infractions	Nb. de saisies
Détention illégale*	229
Vente / mise en vente / détention pour la vente / transport pour la vente illégaux	82
Utilisation dans un but lucratif illégale	5
Exposition au public à des fins commerciales illégale	1
Achat / offre d'achat illégal	1
Inconnu	87
<b>Total</b>	<b>405</b>

Source : Données EU-TWIX, 2006

\* Concerne par exemple l'absence de registres d'entrée et de sortie et d'inventaires requis par la législation belge.

## Méthode de dissimulation et de détection

La dissimulation des spécimens dans un bagage personnel (71 saisies en Belgique entre 2000 et 2005) ou dans un colis postal ou du courrier (67 saisies) sont les méthodes de dissimulation les plus communes. Vient ensuite la dissimulation de spécimens dans du fret (16 saisies) (**Tableau 16**). Mais notons qu'en terme de nombre de spécimens saisis, le fret est le moyen de dissimulation le plus commun (51% des spécimens saisis pour lesquels le mode de dissimulation est connu étaient cachés dans du fret).

**Tableau 16**

### Méthodes de dissimulation des spécimens saisis en Belgique, 2000-2005

Méthode de dissimulation	Nb. de saisies
Dans un bagage personnel	71
Dans un colis postal ou du courrier	67
Dans du fret	16
Non dissimulé	15
A l'intérieur d'un véhicule	1
Modification de l'apparence	1
Inconnu	234
<b>Total</b>	<b>405</b>

Source : Données EU-TWIX, 2006

La majorité des saisies faites en Belgique (72% des saisies pour lesquelles la méthode de détection est connue) ont eu lieu lors de contrôles de routine, c'est-à-dire sans objectif particulier de détecter telle ou telle marchandise (**Tableau 17**). Néanmoins, 26% des saisies – où l'information est connue – ont été effectuées suite à une démarche spécifique des services de contrôle en amont de la saisie (ciblage, sur base d'information transmise ou d'analyse du renseignement).

**Tableau 17**

### Méthodes de détection des spécimens saisis en Belgique, 2000-2005

Méthode de détection	Nb. de saisies
Routine	202
Analyse du renseignement / Enquête	48
Ciblage	18
Information	8
Contrôle aléatoire	4
Inconnu / autre	125
<b>Total</b>	<b>405</b>

Source : Données EU-TWIX, 2006

## Nationalité des personnes impliquées dans les activités illégales

Les citoyens belges, non sans surprise, sont les plus fréquemment impliqués dans les saisies effectuées en Belgique (**Tableau 18**). Ils sont représentés dans 40% des saisies effectuées en Belgique pour lesquelles l'information sur la nationalité des contrevenants est connue. Des ressortissants de plusieurs autres pays membres de l'UE (Allemagne, Espagne, France et Pays-Bas) ont été également impliqués dans des cas de saisies en Belgique, ainsi que des ressortissants de pays asiatiques (Chine, Malaisie, Philippines et Thaïlande) et africains (Burundi, Cameroun, Egypte, RDC, Sénégal).

**Tableau 18**

### Principales nationalités des personnes impliquées dans les saisies effectuées en Belgique, 2000-2005

Nationalité	Nb. de personnes
Belgique	143
Chine	33
Pays-Bas	17
RDC	14
Roumanie	14
Sénégal	12
Inde	11
Russie	9
Allemagne	8
États-Unis	8
Thaïlande	6
France	5
Philippines	5
Burundi	4
Espagne	4
Malaisie	4
Rwanda	4
Cameroun	3
Egypte	3
Autre	35
Inconnu	61
<b>Total</b>	<b>405</b>

Source : Données EU-TWIX, 2006

## **Analyse détaillée des saisies d'ivoire (1989-2005)**

Cette section du rapport analyse en détail les saisies d'ivoire opérées en Belgique et dans des pays tiers mais impliquant la Belgique, au cours de la période 1989-2005, en utilisant les deux bases de données répertoriant des saisies CITES, ETIS (Elephant Trade Information System) et EU-TWIX. Les données ETIS et EU-TWIX pour la Belgique font, dans cette section, l'objet d'une étude comparative.

### **Analyse comparative des données ETIS et EU-TWIX**

Afin d'effectuer une analyse comparative des volumes d'ivoire saisis répertoriés dans les deux bases de données pour la période 1989-2005, nous avons supprimé toutes les saisies relatives aux produits d'éléphants qui ne sont pas de l'ivoire : soit cinq cas pour les données ETIS-In et sept cas pour les données EU-TWIX. Il s'agissait de poils, de dents et de produits médicinaux provenant d'éléphants.

#### *Nombre de saisies d'ivoire*

Entre 1989 et 2005, les données ETIS indiquent pour la Belgique un total de 371 saisies d'ivoire d'éléphant réalisées par les autorités sur le territoire belge. Ces données sont nommées « ETIS-In » dans ce rapport (**Tableau 19**). De la même manière, 362 cas de saisies d'ivoire d'éléphants réalisés, en Belgique, entre 1984 et 2005, sont repris dans EU-TWIX, mais 19 de ces cas sont repris avant la période considérée par ETIS, soit avant 1989. Les données EU-TWIX comprennent également 13 cas pour lesquels le nombre d'objets en ivoire saisi et le poids d'ivoire impliqué est rapporté comme « 0 ». Ceci signifie que l'autorité a communiqué une saisie sans fournir d'information sur la quantité ou le poids d'ivoire saisis. Si ces cas sont retirés de l'analyse, EU-TWIX contient 330 cas de saisies d'ivoire d'éléphant (**Tableau 19**), un jeu de données qui peut alors être comparé avec les données « ETIS-In ».

En plus des saisies d'ivoire effectuées en Belgique, ETIS comprend 48 autres cas de saisies réalisées dans d'autres pays mais impliquant la Belgique soit comme pays d'origine, d'exportation, de réexportation ou d'importation ou impliquant des citoyens belges arrêtés pour des faits de contrebande de produit d'éléphant. Ces données sont nommées « ETIS-Out ». Bien que les données EU-TWIX ne reprennent pas cette variable (les données EU-TWIX sont limitées aux saisies effectuées dans l'Union européenne) qui permettrait une comparaison directe, les données « ETIS-Out » seront utilisées pour enrichir l'analyse avec des informations, notamment, sur les routes commerciales.

#### *Nombre de pièces d'ivoire et poids selon le type d'ivoire*

Le **tableau 19** fournit une estimation, basée sur les formules de conversion présentées dans la section méthodologie du rapport, du nombre de pièces et du poids en kg d'ivoire saisi par type d'ivoire et par année. Ces données indiquent un poids total d'ivoire saisi qui varie entre 3 872 kg et 5 592 kg selon le type d'ivoire et le type de données en Belgique au cours des 17 dernières années. Les données ETIS-In, avec le poids le plus élevé, indiquent un poids d'ivoire plus élevé de 30% par rapport EU-TWIX. Ceci n'est pas surprenant puisque ETIS-In contient 41 cas de saisies d'ivoire de plus que les données EU-TWIX.

**Tableau 19****Nombre total de saisies et de spécimens saisis en Belgique par type d'ivoire selon (a) ETIS-IN et (b) EU-TWIX 1989–2005.**

(a) ETIS-IN

	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Total
Nb. de saisies	21	9	23	32	42	55	36	57	23	12	8	14	9	28	1	1	-	371
<i>Nb. de spécimens bruts</i>	46	2	434	120	6	16	17	28	39	10	95	10	45	85	-	-	-	953
Poids des spécimens bruts (kg)	342	1	1 564	354	13	52	51	63	139	36	337	36	110	32	-	-	-	3 130
<i>Nb. de spécimens semi-travaillés</i>	14 302	-	-	-	4 152	2 461	8	25	3 663	-	-	-	-	-	-	-	-	24 611
Poids des spécimens semi-travaillés (kg)	558	-	-	-	162	165	1	1	160	-	-	-	-	-	-	-	-	1 047
<i>Nb. de spécimens travaillés</i>	175	191	694	1 188	1 305	1 006	323	614	435	321	87	392	727	1 205	37	100	-	8 799
Poids des spécimens travaillés (kg)	29	27	106	168	194	318	89	99	65	48	13	58	52	130	6	15	-	1 416
<b><i>Nb. total de spécimens</i></b>	<b>14 523</b>	<b>193</b>	<b>1 128</b>	<b>1 308</b>	<b>5 463</b>	<b>3 483</b>	<b>348</b>	<b>667</b>	<b>4 137</b>	<b>331</b>	<b>182</b>	<b>402</b>	<b>772</b>	<b>1 290</b>	<b>37</b>	<b>100</b>	<b>0</b>	<b>34 363</b>
<b>Poids total (kg)</b>	<b>929</b>	<b>28</b>	<b>1 670</b>	<b>523</b>	<b>369</b>	<b>535</b>	<b>140</b>	<b>163</b>	<b>364</b>	<b>84</b>	<b>350</b>	<b>94</b>	<b>161</b>	<b>162</b>	<b>6</b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>5 592</b>

(b) EU-TWIX

	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Total
Nb. de saisies	21	9	21	25	23	50	36	49	16	10	8	12	9	31	1	3	6	330
<i>Nb. de spécimens bruts</i>	64	-	211	86	21	14	16	35	40	10	4	10	45	4	-	5	12	577
Poids des spécimens bruts (kg)	221	-	752	269	65	45	48	42	142	36	14	36	110	24	-	18	42	1 863
<i>Nb. de spécimens semi-travaillés</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	91	-	-	81	-	-	-	172
Poids des spécimens semi-travaillés (kg)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4	-	-	8	-	-	-	12
<i>Nb. de spécimens travaillés</i>	3,897	193	725	1 165	412	946	332	556	435	160	87	138	727	1 396	58	8	13	11 247
Poids des spécimens travaillés (kg)	711	29	245	161	63	310	89	89	65	24	13	21	52	114	9	1	2	1 998
<b><i>Nb. total de spécimens</i></b>	<b>3 961</b>	<b>193</b>	<b>936</b>	<b>1 251</b>	<b>433</b>	<b>960</b>	<b>348</b>	<b>591</b>	<b>475</b>	<b>170</b>	<b>182</b>	<b>148</b>	<b>772</b>	<b>1 481</b>	<b>58</b>	<b>13</b>	<b>25</b>	<b>11 996</b>
<b>Poids total (kg)</b>	<b>932</b>	<b>29</b>	<b>997</b>	<b>430</b>	<b>128</b>	<b>355</b>	<b>137</b>	<b>130</b>	<b>207</b>	<b>60</b>	<b>31</b>	<b>56</b>	<b>161</b>	<b>147</b>	<b>9</b>	<b>19</b>	<b>44</b>	<b>3 872</b>

Source : Données ETIS et EU-TWIX, 2006



Selon les données ETIS-In, 56% de l'ivoire (en poids) saisi est de l'ivoire brut, ce qui est assez proche des 48% totalisés dans EU-TWIX. En ce qui concerne l'ivoire semi-travaillé et travaillé, les différences entre les deux bases de données sont beaucoup plus marquées. Alors que le poids de l'ivoire semi-travaillé saisi représente 19% du poids total de l'ivoire saisi dans ETIS-In, il représente moins d'un pour cent du poids total de l'ivoire saisi pour EU-TWIX. Le poids de l'ivoire travaillé, quant à lui, atteint 25% du poids total d'ivoire saisi dans ETIS-In, et plus du double (52%) dans EU-TWIX. En fait, ces différences résultent principalement de divergences au niveau de la terminologie. Il semble en effet que les produits d'ivoire qui ont été considérés comme 'semi-travaillés' dans ETIS soient presque toujours classifiés dans la catégorie 'CAR', c'est-à-dire « travaillés » dans EU-TWIX.

## Description du commerce illicite d'ivoire en Belgique

### *Evolution du nombre de saisies*

#### *Ivoire brut*

Dans l'ensemble, les deux bases de données indiquent que le commerce illicite de l'ivoire brut à destination de la Belgique a sensiblement diminué depuis le début des années 1990 (**Figure 1**). Les données ETIS-In et EU-TWIX indiquent que près de 60% du nombre total de saisies de défenses d'ivoire brut se concentrent sur la période 1989-1992 (**Tableau 19**). Cette période suit directement la suspension de l'importation de l'ivoire brut ou travaillé d'éléphant africain dans la Communauté Economique Européenne d'août 1989 et l'inscription de l'éléphant africain à l'Annexe I de la CITES en janvier 1990. On constate par ailleurs une diminution significative des saisies de défenses en Belgique depuis 1993. La Belgique ne semble donc plus, en tous les cas, impliquée dans la production de produits en ivoire, activité qui nécessite un grand apport de défenses brutes.

#### *Ivoire semi-travaillé et travaillé*

Près de la moitié des saisies d'ivoire semi-travaillé et travaillé se concentrent sur la période 1989-1992. Néanmoins, la diminution du nombre de saisies après 1992 n'est pas aussi marquée que pour les défenses d'ivoire brut (**Tableau 19**). Ainsi, selon les bases de données, de nombreux produits d'ivoire semi-travaillé et travaillé sont encore saisis en 1997 (**Tableau 19**). Le nombre de produits d'ivoire semi-travaillé et travaillé diminue de façon significative de 1998 à 2005. Le nombre particulièrement bas de saisies en 2003, 2004 et 2005 est à prendre avec précaution car il peut être dû à des bases de données ETIS et EU-TWIX incomplets. Pour EU-TWIX, c'est effectivement le cas pour les années 2003 et 2004 (voir méthodologie).

**558 kilos d'ivoire semi-travaillé sous forme de bracelets, cachets et billes non polis en provenance de Dubai saisis le 15 juin 1989 à l'aéroport de Bruxelles-National**

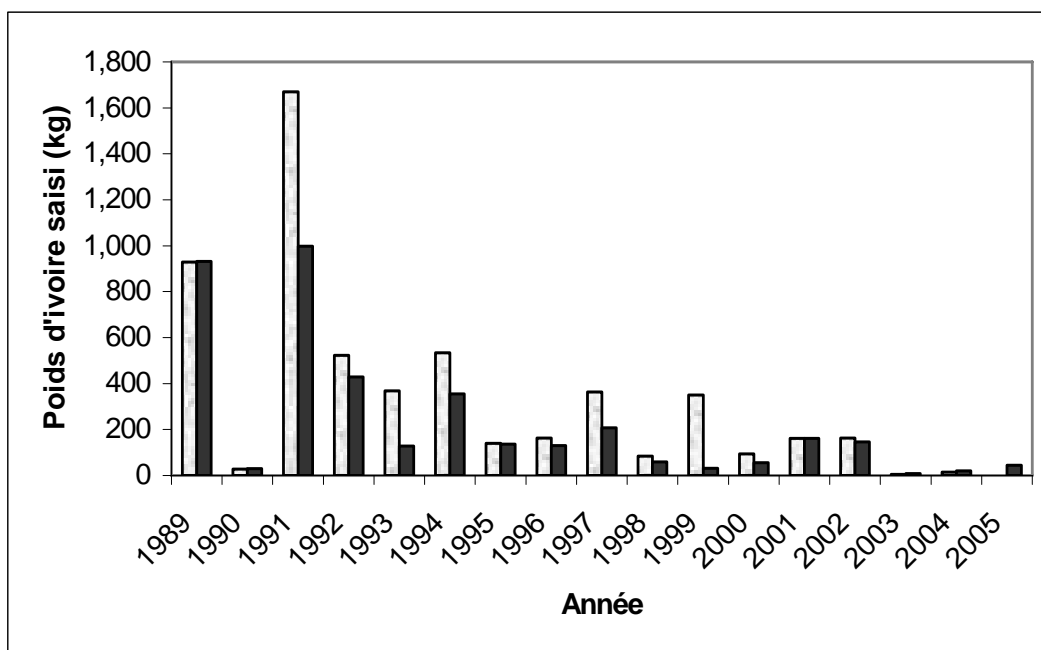


Crédit : G. Evrard, Organe de gestion CITES

ETIS-In et EU-TWIX indiquent donc une diminution du volume d'ivoire saisi et du nombre de cas de saisies entre 1989 et 2005. Dans la mesure où l'effort relatif au contrôle de l'application de la loi est resté constant durant les 17 années considérées, la Belgique ne semble plus être aujourd'hui une destination et un pays de transit majeur pour l'ivoire illégal.

**Figure 1**

**Poids total d'ivoire (brut, semi-travaillé et travaillé) saisi en Belgique par année au cours de la période 1989-2005 (données ETIS-In et EU-TWIX).**



Source : Données ETIS (en gris) et EU-TWIX (en noir), 2006

### ***Routes commerciales***

#### *Poids d'ivoire saisi*

Les deux bases de données soulignent les mêmes caractéristiques et montrent les liens importants qui subsistent avec les anciennes colonies et protectorats. La RDC et le Burundi constituent à eux deux les pays de provenance de 51,1% (ETIS-In) et 47,6% (EU-TWIX) du poids total d'ivoire saisi en Belgique (**Tableau 20**) pour la période considérée. Près de la moitié du commerce illégal d'ivoire en Belgique implique directement des pays avec lesquels la Belgique a une relation historique.

L'ivoire saisi en Belgique en provenance des neuf pays mentionnés au **Tableau 20**, auxquels on ajoute l'ivoire de provenance « inconnue », représente, en poids, près de 90% du poids total d'ivoire saisi en Belgique. Vingt et un autres pays de provenance de l'ivoire saisi en Belgique sont également mentionnés dans les bases de données mais le poids de l'ivoire relatif à ces saisies est très faible et les saisies elles-mêmes peu fréquentes. En fait, la majorité de ces pays n'ont été impliqués dans des saisies d'ivoire avec la Belgique qu'à une ou deux reprises au cours des 17 années.

**Tableau 20**

**Neuf principaux pays d'origine ou d'exportation et poids total d'ivoire saisi pour la Belgique d'après ETIS-IN et EU-TWIX, 1989-2005**

Pays d'origine / d'exportation	ETIS-IN		EU-TWIX	
	poids (kg)	% du total	poids (kg)	% du total
RDC*	1 542	27,6	1 189	30,7
Burundi*(*)	1 315	23,5	654	16,9
Gabon	672	12,0	511	13,2
Emirats arabes Unis	558	10,0	558	14,4
Rwanda*	353	6,3	34	0,9
Chine	232	4,1	230	5,9
Mali	160	2,9	157	4,1
République du Congo	123	2,2	13	0,3
Kenya	111	2,0	104	2,7
Inconnu	326	5,8	190	4,9
Autres pays	200	3,6	232	6,0
<b>Total</b>	<b>5 592</b>	<b>100</b>	<b>3 872</b>	<b>100</b>

Source : Données ETIS et EU-TWIX, 2006

\* Anciennes colonies et protectorats belges ;

(\*) Pour l'année 1991, une saisie de 1313 kg est rapportée dans ETIS alors que le poids rapporté dans EU-TWIX n'est que de 651 kg. Il semble donc que la même saisie ait été encodée par deux fois dans ETIS et que le chiffre rapporté dans EU-TWIX reflète la quantité exacte saisie.

#### *Nombre de saisies*

Si on considère le nombre de saisies, les neufs principaux pays d'origine/d'exportation de l'ivoire saisi en Belgique mentionnés au **Tableau 20** représentent entre 89% (selon les données EU-TWIX) et 90% (selon les données ETIS-IN) des saisies effectuées en Belgique. Pour trois d'entre-eux, les Emirats arabes Unis, la Chine et la Kenya, seule(s) une(deux) saisie(s) importante(s) ont eu lieu durant la période considérée (**Tableau 21**). Il semble donc que ces saisies illustrent davantage des actions ponctuelles opportunistes que la présence de réseaux criminels bien établis. Seule la RDC qui occupe la première place en terme de fréquence de saisie et de poids de l'ivoire saisi, est une source d'ivoire illégal constante avec plusieurs saisies effectuées chaque année (**Annexes 5 et 6**). La RDC représente plus de la moitié du nombre de saisies réalisées en Belgique dans les deux bases de données. A l'exception des cas où l'origine de l'ivoire est « inconnue », tous les autres pays semblent être rarement impliqués dans le commerce illicite d'ivoire avec la Belgique.

L'héritage colonial et la langue commune semblent être des facteurs qui favorisent le commerce illégal d'ivoire entre la Belgique et l'Afrique : en effet trois des cinq principaux pays mentionnés aux **Tableaux 20 et 21** approvisionnant la Belgique en ivoire illégal sont d'anciennes colonies ou protectorats de ce pays et six pays africains sur les sept figurant dans ces tableaux sont francophones.

**Tableau 21**

**Neuf principaux pays d'origine ou d'exportation et nombre total de cas de saisies d'ivoire pour la Belgique d'après ETIS-IN et EU-TWIX, 1989-2005.**

<b>Pays d'origine / d'exportation</b>	<b>ETIS-IN Nb. de saisies</b>	<b>ETIS-IN % du total</b>	<b>EU-TWIX Nb. de saisies</b>	<b>EU-TWIX % du total</b>
RDC*	203	54,7	178	53,9
Burundi*	7	1,9	7	2,1
Gabon	10	2,7	7	2,1
Emirats arabes Unis	1	0,2	1	0,3
Rwanda*	9	2,4	10	3,0
Chine	2	0,5	1	0,3
Mali	5	1,3	5	1,5
République du Congo	9	2,4	5	1,5
Kenya	2	0,5	2	0,6
Inconnu	59	15,9	45	13,6
Autres pays	64	17,5	69	20,1
<b>Total</b>	<b>371</b>	<b>100</b>	<b>330</b>	<b>100</b>

Source : Données ETIS et EU-TWIX, 2006 \*Anciennes colonies et protectorats belges

### *Type de transaction*

#### *Importation*

Dans les deux bases de données, près de la moitié des cas de saisies concernent des tentatives d'importation illégale d'ivoire sur le territoire belge (**Tableau 22**). En revanche, si l'on considère le poids, les importations représentent un peu moins de 20% du poids total d'ivoire saisi en Belgique (**Tableau 23**), ce qui semble indiquer que la plupart des saisies réalisées à l'importation concernent de petites quantités d'ivoire, le plus souvent des objets personnels ramenés par des touristes. Le même constat ressort des données ETIS-Out relatives aux saisies effectuées dans d'autres pays pour lesquelles la Belgique est identifiée comme pays d'origine ou d'exportation. Une exception : la saisie en France de deux grandes sculptures d'un poids total de 54 kg en 1991 provenant de Belgique (**Annexe 7**).

**Tableau 22**

**Type de transaction selon le nombre de saisies pour la Belgique d'après ETIS-In et EU-TWIX, 1989-2005.**

<b>Type de Transaction</b>	<b>ETIS-IN Nb. de saisies</b>	<b>ETIS-IN % du total</b>	<b>EU-TWIX Nb. de saisies</b>	<b>EU-TWIX % du total</b>
Importation	185	49,9	163	49,4
Transit	148	39,9	137	41,7
Commerce interne	9	2,4	17	5,2
Exportation	15	4,0	12	3,6
Inconnu	14	3,8	1	0,1
<b>Total</b>	<b>371</b>	<b>100</b>	<b>330</b>	<b>100</b>

Source : Données ETIS et EU-TWIX, 2006

### Transit

A l'inverse, les saisies pour de l'ivoire en transit en Belgique représentent environ 40% des cas de saisies (**Tableau 22**), mais constituent plus de 70% du poids d'ivoire saisi (**Tableau 23**). Notons une même tendance dans les deux bases de données.

**Tableau 23**

**Type de transaction selon le poids d'ivoire saisi pour la Belgique d'après ETIS-In et EU-TWIX, 1989-2005.**

Type de Transaction	ETIS-IN poids (kg) d'ivoire saisi	ETIS-IN % du total	EU-TWIX poids (kg) d'ivoire saisi	EU-TWIX % du total
Importation	1 239	22,2	818	21,1
Transit	4 028	72,0	2 848	73,6
Commerce interne	160	2,9	129	3,3
Exportation	83	1,5	76	2,0
Inconnu	82	1,4	1	0,0
<b>Total</b>	<b>5 592</b>	<b>100</b>	<b>3 872</b>	<b>100</b>

Source : Données ETIS et EU-TWIX, 2006

Il semblerait qu'un nombre important de saisies belges d'envois en transit concerne de l'ivoire brut ou semi-travaillé africain envoyé vers les manufactures d'ivoire asiatiques via la Belgique. Cet ivoire illégal transiterait par la Belgique en raison de voies aériennes privilégiées reliant ce pays aux pays africains producteurs d'ivoire d'une part et aux marchés asiatiques d'autre part. Les pays asiatiques constitueraient alors soit des pays où l'ivoire est travaillé, soit des pays de destination finale. L'ivoire saisi en transit en Belgique en provenance du Gabon était, par exemple, dans presque tous les cas de saisie, destiné à la Corée du sud et, de même, l'ivoire saisi en Belgique en provenance du Mali était presque toujours destiné à la Chine. Les données ETIS-Out rendent compte également d'une importante saisie d'ivoire, 350 kg, effectuée en Corée du Sud en 1997, concernant un envoi provenant du Gabon ayant transité par la Belgique où il n'a pas par ailleurs été détecté (**Annexe 8**). Les données ETIS-In attestent d'un même parcours pour de l'ivoire saisi en Belgique provenant du Gabon et destiné à la Corée du Sud en 1989, 1991 et 1997 alors que les données EU-TWIX rendent compte d'un itinéraire similaire pour de l'ivoire saisi en 1989 et 1991, mais pas en 1997.



**149 kilos d'ivoire semi-travaillé en provenance du Gabon et à destination de la Corée du Sud, saisis le 5 juin 1991 à l'aéroport de Bruxelles-National**

Crédit : G. Evrard, Organe de gestion CITES

## RESULTATS – LE MARCHE DE L’IVOIRE EN BELGIQUE

Comme mentionné dans la section méthodologie une série d’enquêtes ont été menées dans trois grandes villes du pays à savoir Anvers, Bruxelles et Gand, durant cinq jours, entre les mois de juin et août 2006, pour répertorier l’ivoire et, éventuellement, d’autres produits provenant d’espèces inscrites à l’Annexe A du règlement (CE) n° 338/97 mis en vente dans différents commerces. La Ville de Liège était initialement incluse dans la liste des villes où l’enquête devait être menée mais, sur base d’informations transmises par le service des affaires économiques et sociales de la police locale de Liège mentionnant l’absence d’un marché de l’ivoire en ville, elle a été retirée.

### Lieux de vente

Vingt quatre des 56 lieux visités à Anvers, Bruxelles et Gand, offraient de l’ivoire à la vente (**Tableau 24**). A Anvers, cinq des 24 lieux visités (21%) vendaient de l’ivoire soit 33% des magasins visités et 18% des antiquaires. A Bruxelles, 16 des 19 lieux visités (84%) vendaient de l’ivoire dont 77% des magasins et 100% des antiquaires visités. Sur les 13 lieux visités à Gand, seulement trois vendaient de l’ivoire, dont deux antiquaires et une brocante.

**Tableau 24**

**Lieux visités à Anvers, Bruxelles et Gand vendant de l’ivoire d’éléphant et/ou d’autres spécimens d’espèces inscrites à l’Annexe A du règlement (CE) n° 388/97.**

Lieu	Seulement ivoire	Ivoire et autres spécimens de l’Annexe A	Pas d’ivoire mais autres spécimens de l’Annexe A	Pas de spécimens de l’Annexe A	Total
<b>Anvers</b>					
Antiquaire	1	2	2	12	<b>17</b>
Brocante	0	0	0	1	<b>1</b>
Magasin	2	0	1	3	<b>6</b>
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>16</b>	<b>24</b>
<b>Bruxelles</b>					
Antiquaire	4	1	0	0	<b>5</b>
Brocante	0	1	0	0	<b>1</b>
Magasin	9	1	1	2	<b>13</b>
<b>Total</b>	<b>13</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>19</b>
<b>Gand</b>					
Antiquaire	2	0	0	5	<b>7</b>
Brocante	1	0	0	5	<b>6</b>
Magasin	0	0	0	0	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>10</b>	<b>13</b>

## Quantité et type d'objets

Les enquêteurs ont répertorié un total de 353 objets en ivoire d'éléphant et quelques objets en ivoire d'hippopotame (Annexe B du règlement (CE) n° 338/97), de mammouth (non inscrit dans les annexes du règlement (CE) n° 338/97) et de narval (Annexe A) (**Tableau 25**). Près de 80% des objets en ivoire d'éléphant répertoriés au cours de l'enquête étaient mis en vente à Bruxelles, moins de 20% à Anvers et environ 2% à Gand.

Si le choix des lieux à visiter n'a pas tenu compte de la probabilité d'y trouver également des objets provenant d'autres espèces inscrites aux Annexes du règlement (CE) n° 338/97, 69 objets cependant provenant de ces espèces ont pourtant été répertoriés. Une grande partie de ces objets provenaient d'espèces inscrites à l'Annexe A, ou susceptibles d'être inscrites à l'Annexe A si l'identification n'était pas possible jusqu'au niveau de l'espèce (ou de la sous-espèce) : des reptiles (tortues, crocodiles, serpents) et des mammifères (félins et primates) (**Tableau 25**).

Les bijoux (32% des objets) et les statuettes (28%) sont les principaux types d'objets en ivoire observés dans les trois villes (**Tableau 26**). Les enquêteurs ont observé une grande variété d'autres objets en ivoire, notamment une trentaine de manches de couverts et près d'une dizaine de coupe-papiers, netsuke et peignes. Ils n'ont cependant répertorié que 15 défenses (brutes ou travaillées).

En plus des objets en ivoire d'éléphant, cinq objets en ivoire d'hippopotame et quatre en ivoire de mammouth ont été observés, ainsi que trois défenses de narval. Dans un seul magasin, le commerçant a présenté des bracelets soi-disant en ivoire d'éléphant alors que, selon les enquêteurs, ce n'était manifestement pas le cas.

**Tableau 25****Nombre de spécimens répertoriés à Anvers, Bruxelles et Gand**

	Anvers	Bruxelles	Gand	Total
<b>Ivoire</b>				
Eléphant (Annexe A du règlement (CE) n° 338/97)	67	278	8	353
Hippopotame (Annexe B)	0	5	0	5
Mammouth*	0	4	0	4
Narval (Annexe A)	3	0	0	3
<b>Autres spécimens inscrits à l'Annexe A* *</b>				
Tortues marines	6	5	0	11
Zèbre <i>Equus</i> spp. (Annexe A/B)	0	2	0	2
Singe PRIMATES spp. (Annexe A/B)	5	0	0	5
Lion <i>Panthera leo</i> (Annexe B)***	1	1	0	2
Caïman <i>Caiman</i> spp. (Annexe A/B)	1	2	0	3
Léopard <i>Panthera pardus</i> (Annexe A)	1	0	0	1
Tigre <i>Panthera tigris</i> (Annexe A)	1	0	0	1
Perroquets PSITTACIFORMES spp. (Annexe A/B)	7	0	0	7
Félin <i>Felidae</i> spp. (Annexe A/B)	0	1	0	1
Crocodile <i>Crocodylidae</i> spp. (Annexe A/B)	0	2	0	2
Reptiles REPTILIA spp. (Annexe A/B)	7	7	0	14
<b>Autres spécimens intéressants</b>				
Hippocampes <i>Hippocampus</i> spp. (Annexe B)	0	7	0	7
Toucan <i>Ramphastidae</i> spp.****	1	0	0	1
Cobra <i>Elapidae</i> spp.****	0	4	0	4

\* Non inscrit à la CITES ou au règlement (CE) n° 338/97 ;

\*\* Ou susceptibles d'être inscrits à l'Annexe A du règlement (CE) n° 338/97 si l'identification n'a pas été possible jusqu'au niveau de l'espèce (ou de la sous-espèce) ;

\*\*\* Sauf *Panthera leo persicus* Annexe A du règlement (CE) n° 338/97 ;

\*\*\*\* Certaines espèces en Annexe B du règlement (CE) n° 338/97.



**Tableau 26**

**Type d'objets en ivoire d'éléphant observés à Anvers, Bruxelles et Gand**

	Nb. objets Anvers	Nb. objets Bruxelles	Nb. objets Gand	Total	Prix en euros (min-max)
<b>Défenses</b>					
Brutes	0	4	0	4	750
Travaillées	1	10	0	11	80-12 000
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>15</b>	
<b>Statuettes</b>					
Grandes (>10cm)	2	58	2	62	30-2 450
Petites (< 11cm)	1	35	1	37	100-10 000
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>93</b>	<b>3</b>	<b>99</b>	
<b>Bijoux</b>					
			5	5	75
Bracelets	0	58	0	58	25-2 000
Broches	0	4	0	4	32-38
Colliers	2	16	0	18	20-60
Épingles à cheveux	10	0	0	10	10
Pendentifs	0	18	0	18	300-1 200
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>96</b>	<b>5</b>	<b>113</b>	
<b>Autres objets</b>					
Boîte	1	0	0	1	
Cachets	2	0	0	2	
Cloches	2	0	0	2	360-550
Coupe-papiers	3	6	0	9	45-168
Couteaux, cuillères	20	10	0	30	40-60
Echecs	3 sets		0	3	1 200-4 000
Dominos	0	1 boîte	0	1	110
Jumelles/monocles	2	0	0	2	420
Loupes	4	0	0	4	
Marteaux	5	0	0	5	
Netsuke	0	11	0	11	200-300
Peignes	0	10	0	10	8
Cannes (pommeau)	8	1	0	9	40-1 400
Théière (poignée)	1	0	0	1	
Autres	0	36	0	36	
<b>Total</b>	<b>51</b>	<b>75</b>	<b>0</b>	<b>126</b>	

## Age et provenance des objets

### *Age*

Ce sont les commerçants eux-mêmes qui ont indiqué l'âge des objets en ivoire rencontrés, soit directement aux enquêteurs soit par le biais d'une étiquette apposée sur l'objet. La plupart de ces objets étaient déclarés « anciens », sans apporter plus de précisions.

A Anvers, l'âge a été communiqué par les commerçants pour tous les objets en ivoire observés. L'ivoire était déclaré soit comme ancien, soit comme datant des années 1950 ou 1960. A Gand, sauf dans un cas, tous les objets en ivoire étaient déclarés antérieurs à 1947 (le règlement (CE) n° 338/97 prévoit en effet une dérogation à l'interdiction d'activités commerciales pour les spécimens travaillés de l'Annexe A datant d'avant cette année). A Bruxelles également, beaucoup d'objets étaient déclarés comme anciens, certains datant du 19<sup>ème</sup> siècle, d'autres du début du 20<sup>ème</sup> siècle ou des années 1960. Cependant, les enquêteurs ont eu des suspicions sur l'âge déclaré de plusieurs objets observés à Bruxelles comme, par exemple, une statuette présentée comme datant des années vingt mais qui paraissait récente. Mis à part les antiquaires, la plupart des commerçants ne semblaient pas avoir une idée très précise de l'âge des objets en ivoire présentés dans leurs magasins ou étals.

### *Provenance*

Sur base d'informations communiquées par les commerçants, le pays de provenance a pu être déterminé pour 17% (60 objets) des objets observés. Le Burkina-Faso et la RDC sont ressortis comme les principaux pays de provenance des objets (**Tableau 27**). Pour 114 objets, même si le pays de provenance n'a pu être déterminé, il a été possible de déterminer le continent de provenance sur base d'informations communiquées par les commerçants. Ainsi, près de la moitié des objets semblaient provenir d'Afrique et l'autre moitié d'Asie.

**Tableau 27**

### **Provenance déclarée des objets**

<b>Pays</b>	<b>Nb. d'objets en ivoire</b>
Burkina-Faso	16
Cameroun	7
Côte d'Ivoire	4
Ghana	1
RDC	14
Soudan	6
Afrique – pays indéterminé	41
<b>Total Afrique</b>	<b>89</b>
Chine	6
Japon	6
Asie – pays indéterminé	73
<b>Total Asie</b>	<b>85</b>
<b>Pays de provenance indéterminé</b>	<b>179</b>
<b>Total</b>	<b>353</b>

## Lieux de vente « à risque »

Sur les 24 lieux où de l'ivoire était à vendre, 14 vendaient moins de 10 objets, sept entre 10 et 30 objets et trois plus de 30 objets (**Tableau 28**). Parmi tous les lieux visités, les enquêteurs ont suspecté deux magasins d'activités illégales (**Tableau 28**).

Dans le premier magasin, plusieurs objets en ivoire paraissaient relativement récents. Par ailleurs, le commerçant (non propriétaire) a mentionné que le magasin était régulièrement réapprovisionné en objets en ivoire. Selon lui, le propriétaire du magasin, qui posséderait également d'autres magasins, se rend régulièrement à l'étranger pour approvisionner ses magasins en produits destinés à la vente.

Dans le second magasin, plusieurs objets en ivoire paraissaient également assez récents. Le commerçant ne semblait pas avoir une bonne connaissance de la réglementation.

**Tableau 28**

### Quantité d'objets en ivoire d'éléphant répertoriés dans chaque lieu

No. lieu	Type de lieu	Nb. d'objets en ivoire
28	Magasin	61
40	Magasin	48
29	Magasin	38
19	Antiquaire	32
26	Magasin	25
38	Magasin	23
31	Antiquaire	22
21	Antiquaire	21
36	Magasin	19
10	Magasin	11
42	Brocante	11
30	Antiquaire	8
25	Antiquaire	5
37	Antiquaire	5
45	Antiquaire	5
27	Magasin	3
35	Antiquaire	3
39	Magasin	3
43	Magasin	3
13	Magasin	2
44	Antiquaire	2
46	Brocante	1
20	Antiquaire	1
41	Magasin	1

## Autres informations qualitatives

En discutant avec les commerçants, les enquêteurs ont réussi à obtenir d'autres informations sur le marché de l'ivoire, telles que les tendances du marché et les préférences des acheteurs, ainsi que sur le niveau de connaissance de la réglementation relative à la vente d'ivoire. Les observations les plus intéressantes sont présentées ci-dessous. L'ensemble des commentaires émis par les commerçants ainsi que des observations qualitatives des enquêteurs se trouvent en **Annexe 4**.

- Les bracelets en ivoire semblent revenir à la mode ;
- L'ivoire d'Afrique se vend plus difficilement que l'ivoire d'Asie ;
- On peut vendre de l'ivoire récent en Belgique mais pas en France où la législation est beaucoup plus stricte ;
- Il n'est plus possible d'importer de l'ivoire, le marché s'approvisionne à partir de collections déjà existantes en UE (par ex. achat d'objets en ivoire par les antiquaires lors de ventes aux enchères) ;
- Le prix au kilo de l'ivoire d'éléphant est de EUR 120 et celui de l'ivoire de mammoth est de EUR 300;
- Un commerçant s'approvisionne à Londres en ivoire (antiquités) plusieurs fois par mois.

Il n'a pas été possible aux enquêteurs d'évaluer de manière détaillée la connaissance de la réglementation CITES et communautaire des commerçants: certains commerçants semblaient connaître ce qui est autorisé à la vente et sous quelles conditions et d'autres non.

## DISCUSSION

Cette étude a permis de collecter, d'analyser et de présenter aux services de contrôle une information structurée selon trois axes:

- une analyse des données de saisies disponibles (EU-TWIX) sur les espèces CITES saisies en Belgique ou dans un pays tiers impliquant la Belgique (1984-2006) y compris une analyse plus détaillée des saisies les plus récentes (2000-2005) ;
- une analyse des données sur les saisies d'ivoire provenant de la base de données ETIS (*Elephant Trade Information System*) et une comparaison avec les données sur l'ivoire dans EU-TWIX étant donné que l'ivoire d'éléphant est le produit CITES le plus saisi en Belgique (1989-2005) ;
- une analyse des résultats d'une enquête sur le marché d'ivoire dans plusieurs villes (juin et août 2006) afin de fournir aux services de contrôle belges des indications fiables et précises sur la quantité d'ivoire actuellement en vente en Belgique.

### Analyse des saisies impliquant la Belgique

Deux facteurs doivent être pris en compte lorsqu'on interprète les résultats de l'analyse de données EU-TWIX. Premièrement, l'effort déployé par les services de contrôles affecte le nombre de saisies qui, de ce fait, peut varier d'une année sur l'autre. Une augmentation du nombre de saisies n'implique dès lors pas nécessairement une augmentation du commerce illégal. Deuxièmement, les données sur les saisies ne sont pas toujours complètes (cas de saisies non transférés dans EU-TWIX, information sur une saisie incomplète). Signalons enfin que EU-TWIX ne contient que des saisies effectuées au sein de l'UE et par conséquent, une analyse des données EU-TWIX sous-estime le nombre de saisies totales effectuées en dehors de l'UE mais impliquant la Belgique.

La majorité des saisies effectuées en Belgique ont eu lieu à l'importation, en transit ou à l'intérieur du territoire (en « interne »). Par contre, très peu de saisies ont été effectuées à l'exportation ou à la ré-exportation. Ceci peut en partie refléter l'effort déployé par les services de contrôles, qui est sans doute plus important à l'importation qu'à l'exportation, mais suggère aussi qu'il y a plus de spécimens qui entrent illégalement en Belgique qu'il n'en sort. Ceci semble logique car la Belgique, comme l'UE dans son ensemble, est davantage un marché de consommation de produits protégés par la CITES plutôt qu'un marché de production et d'exportation.

Au cours de la période 1984-2006 mais aussi plus spécifiquement entre 2000-2005, l'ivoire est le produit CITES le plus fréquemment saisi en Belgique, que ce soit en nombre de cas de saisies ou en nombre de spécimens saisis. Les autres espèces dont les spécimens ont été saisis en quantités importantes ces dernières années sont surtout des reptiles.

Il n'y a pas d'espèces de plantes inscrites à la CITES qui figurent parmi les 12 principales espèces CITES saisies en Belgique au cours des dernières années (2000-2005).

L'analyse des données EU-TWIX indique que plus d'un quart des saisies effectuées en Belgique, entre 2000 et 2005, avaient comme pays de départ la République démocratique du Congo (RDC). Ceci s'explique en partie par les liens historiques entre les deux pays et des connexions aériennes bien établies. Bien que moins fréquemment que la RDC, d'autres pays africains (Cameroun, Côte d'Ivoire, Mali, Nigeria, République du Congo, Rwanda, Sénégal) et certains pays asiatiques (Chine et Thaïlande) sont également à l'origine de spécimens saisis en Belgique. Seulement 13% des saisies effectuées en Belgique avaient la Belgique ou un autre pays de l'UE comme pays de départ.

Comme les contrôles aux frontières de la Belgique avec les autres États membres ont été supprimés lors de l'entrée en vigueur du marché unique le 1<sup>er</sup> janvier 1993, les contrôles réguliers se concentrent aux aéroports, aux ports maritimes et à l'intérieur du territoire. Selon les résultats de l'analyse de données EU-TWIX, 90% des saisies effectuées en Belgique ont eu lieu dans un aéroport, dont une forte proportion vraisemblablement à l'aéroport de Bruxelles-National.

Dans seulement 56% des cas de saisies effectuées sur le territoire belge, la Belgique était identifiée comme pays de destination de la marchandise. Ceci indique que tout en étant un pays de destination, la Belgique est également un point de passage pour des produits illégaux destinés à d'autres pays. La Chine a été ainsi identifiée comme le pays de destination d'un nombre important de saisies effectuées en Belgique entre 2000 et 2005. Plusieurs États membres de l'UE (Espagne, France, Pays-Bas et Pologne) ainsi que l'Inde, la Roumanie et la Fédération de Russie ont également été identifiés en tant que destination finale de marchandises illégales qui passent via la Belgique.

Concernant la méthode de dissimulation des produits, bien que l'information disponible soit assez limitée, la dissimulation dans des bagages personnels, dans des colis postaux et dans du fret sont apparues comme les méthodes les plus fréquemment rencontrées. Il est probable qu'une partie de ces spécimens non déclarés appartenait à des touristes de retour de vacances qui n'étaient pas au courant de la réglementation. Par ailleurs, un grand nombre de saisies ont impliqué des spécimens cachés dans des colis postaux et 16 cas de saisies des spécimens cachés dans du fret. Ces deux méthodes de dissimulation peu vraisemblables pour des touristes rentrant de vacances indiquent au contraire la présence d'activités illégales probablement à but commercial.

Après les citoyens belges qui sont le plus souvent impliqués dans les saisies effectuées en Belgique, les nationalités suivantes ont été déclarées comme étant impliquées dans des saisies de spécimens CITES : les citoyens chinois, néerlandais, congolais (de la RDC), roumains, sénégalais et indiens.

Cette analyse permet d'avoir une vue d'ensemble et une meilleure connaissance des caractéristiques et principales tendances du commerce illégal d'espèces CITES en Belgique. Elle doit néanmoins être considérée comme un point de départ pour le développement d'analyses plus spécifiques : sur un groupe taxonomique (perroquets, primates,...), une espèce ou une région de provenance (Afrique centrale, Amérique latine,...) par exemple.

### **Analyse détaillée des saisies d'ivoire d'éléphant (1989-2005)**

Les données ETIS et EU-TWIX indiquent que le commerce illégal d'ivoire en Belgique a constamment diminué depuis l'interdiction du commerce international de l'ivoire d'éléphant africain

en janvier 1990 dans le cadre de la CITES. D'après les données relatives aux saisies, les volumes actuellement commercialisés sont minimes en comparaison des niveaux de commerce d'ivoire dans le passé. En effet, au cours des cinq dernières années, la seule tentative majeure de contrebande via la Belgique était un chargement de 150 kg d'ivoire en provenance du Mali et à destination de la Chine. Ceci semble indiquer que la Belgique n'est plus, comme par le passé, une route commerciale privilégiée entre l'Afrique et l'Asie. Autrefois, les cas de saisies impliquant la Belgique en tant que pays intermédiaire avec des quantités aussi importantes étaient beaucoup plus fréquentes. Alors que les analyses ETIS pour les Conférences des Parties indiquent une augmentation du commerce illégal d'ivoire depuis 1995, il semble que cela ne concerne pas la Belgique.

La Belgique reste néanmoins importante en terme de commerce avec ses anciens protectorats et colonies d'Afrique (la RDC, le Burundi et le Rwanda). Bien que le Burundi et le Rwanda n'aient pas de populations d'éléphants sauvages importantes (le Burundi a perdu ses dernières populations sauvages d'éléphant il y a près de trois décennies) les deux pays sont occasionnellement impliqués dans d'importantes saisies d'ivoire. En 1991, par exemple, 651 kg d'ivoire brut (selon EU-TWIX), étaient saisis en Belgique en provenance du Burundi et à destination de la Côte d'ivoire. De même, les données ETIS indiquent qu'en 1999, un chargement de 323 kg d'ivoire brut en provenance du Rwanda a été saisi en Belgique. Ce cas n'est pas repris dans les données EU-TWIX. Le commerce illégal en provenance du Burundi et du Rwanda implique certainement de l'ivoire provenant d'autres pays d'Afrique. Par ailleurs, étant très occasionnel on peut penser qu'il s'agit davantage d'actions opportunistes plutôt que de routes de contrebande bien établies.

En revanche, les données de saisies en provenance de RDC présente une toute autre image. Contrairement au Burundi et au Rwanda, la RDC continue d'abriter une importante population d'éléphants même si celle-ci semble avoir sérieusement décliné (Mubalama and Bashige, 2006). Près de la moitié des saisies d'ivoire en Belgique impliquent la RDC, soit environ 30% du poids total d'ivoire saisi sur le territoire belge. Le commerce d'ivoire de RDC à destination et via la Belgique persiste tout au long de la période considérée. La RDC, selon les analyses ETIS pour la Conférence des Parties à la CITES, fait partie des six pays dans le monde les plus impliqués dans le trafic d'ivoire (Milliken *et al.*, 2004).

Une étude réalisée en 2005 (Martin et Stiles, 2005) présente le nombre de saisies de produits d'éléphants (ivoire et autres produits) effectuées dans cinq pays de l'UE (**Tableau 29**). On constate alors qu'il y a eu plus de saisies de produits d'éléphants en Belgique (371 selon ETIS) qu'en Italie ou en Espagne (Martin et Stiles, 2005).

Ce fait démontre que la Belgique reste un pays important au travers duquel passe l'ivoire illicite de RDC. Alors que les niveaux actuels du commerce illégal diminuent de manière générale, il est fort probable qu'une partie de ce commerce va continuer à circuler de RDC vers la Belgique jusqu'à ce que le gouvernement congolais engage des actions pour éliminer son commerce illicite d'ivoire.

**Tableau 29**

**Nombre de saisies de produits d'éléphants dans cinq pays européens selon ETIS, 1989-2004**

<b>Pays</b>	<b>Nb. de saisies de produits d'éléphant</b>
Allemagne	572
France	561
Royaume-Uni	470
Espagne	243
Italie	63

*Source* : Martin et Stiles (2005), basé sur des données ETIS (1989-2004)

Malgré des éléments d'informations différents, l'analyse comparative entre ETIS et EU-TWIX révèle des informations sur les saisies en Belgique globalement assez proches. Certaines différences résultent certainement d'une terminologie et d'une classification différente dans les deux systèmes. C'est notamment le cas pour la description de l'ivoire. Alors qu'ETIS utilise seulement trois catégories pour décrire l'ivoire (brut, semi-travaillé et travaillé), EU-TWIX utilise les codes CITES (CAR, TUS,...). Des erreurs dans la transmission des données entre les autorités responsables et les gestionnaires des systèmes ainsi que des erreurs d'encodage des données reçues par les gestionnaires des systèmes sont également des facteurs à envisager pour expliquer les différences. Une recherche plus approfondie serait néanmoins nécessaire pour déterminer avec exactitude les causes des différences entre ETIS et EU-TWIX.

### **Enquête sur le marché de l'ivoire en Belgique**

Au cours des cinq jours d'enquêtes menés en Belgique (juin-août 2006), 353 objets en ivoire d'éléphant et 24 lieux vendant de l'ivoire ont été répertoriés sur les 56 lieux visités. Les résultats d'une étude menée en 2004 sur les marchés d'ivoire dans cinq autres pays de l'UE par Martin et Stiles (**Tableau 30**) permettent une mise en perspective de ces chiffres. Ces enquêteurs ont choisi l'Allemagne, l'Espagne, la France, l'Italie et le Royaume-Uni sur la présomption que ces pays recelaient les marchés d'ivoire les plus importants en Europe (Martin et Stiles, 2005). Le temps consacré aux enquêtes dans ces cinq pays et le nombre de lieux visités étaient significativement plus important que ceux relatifs aux enquêtes réalisées en Belgique. Au Royaume-Uni, par exemple, les auteurs ont visité plus de 2000 lieux. Les chiffres ne peuvent donc pas être directement comparés et il convient de nuancer toute interprétation.

Néanmoins, en comparant les résultats belges aux résultats des enquêtes effectuées par Martin et Stiles dans ces autres pays, on constate que la quantité d'objets en ivoire mise en vente en Belgique (353) bien que nettement moins élevée que celle observée en Allemagne (16 444), au Royaume-Uni (8 325), en France (1 303) et en Espagne (621) est à un niveau proche de celle observée en Italie (461) (**Tableau 30**).



**Tableau 30**

**Quantité d'objets en ivoire répertoriés dans cinq pays européens par Martin et Stiles en 2004**

Pays	Nombre d'objets en ivoire
Allemagne	16 444
Royaume-Uni	8 325
France	1 303
Espagne	621
Italie	461

Source : Martin et Stiles (2005)

En Belgique, la plupart (79%) des 353 objets en ivoire d'éléphant répertoriés lors de l'enquête ont été observés à Bruxelles. Parmi tous les magasins visités à Bruxelles, beaucoup vendaient de l'ivoire et tous les antiquaires en vendaient. Un petit nombre de produits en substitut d'ivoire d'éléphant ont également été répertoriés : cinq objets en ivoire d'hippopotame, quatre en ivoire de mammoth, trois défenses de narval et quelques objets en corne ou en os.

En Belgique, comme ailleurs, il existe une grande diversité d'objets en ivoire d'éléphant mais les bijoux et les statuettes représentent plus de la moitié des objets répertoriés lors des enquêtes.

Pour déterminer l'âge des objets observés, les enquêteurs se sont basés principalement sur l'information transmise par les commerçants (oralement ou par écrit sur une étiquette). Dans la plupart des cas, les objets étaient déclarés comme anciens, sans que les commerçants puissent apporter plus d'information sur la période concernée. Il est particulièrement difficile d'estimer avec précision l'âge d'un objet en se basant uniquement sur l'observation (sans aide technique) or on sait qu'il est possible de maquiller l'ivoire pour qu'il paraisse plus vieux. C'est pourquoi la réglementation européenne actuelle qui exempt les produits en ivoire 'ancien' de contrôles commerciaux sur le territoire de l'UE (ivoire travaillé datant d'avant le 1er juin 1947) a créé une faille. En effet, il devient très difficile d'identifier et de contrôler les objets en ivoire commercialisés sur le territoire de l'UE qui ont été travestis pour leur donner une apparence ancienne. Selon Martin et Stiles (2005), la majorité des objets en ivoire observés dans les cinq autres pays européens étaient, soit manufacturés avant 1989, soit manufacturés plus récemment mais avec de l'ivoire brut qui avait été importé avant 1989.

Comme pour l'âge, il est presque impossible de déterminer la provenance de l'ivoire par simple observation. Pour déterminer la provenance des objets, les enquêteurs se sont donc basés, soit sur l'information transmise par le commerçant (oralement ou par le biais d'une étiquette), soit sur leur propre estimation en fonction du type de spécimen (par ex. un netsuke étant typiquement sculpté au Japon) ou du style (les statuettes sculptées en Afrique ou en Asie sont de facture très différente). Il semble ainsi qu'une moitié de l'ivoire soit originaire d'Afrique et l'autre, d'Asie. Il convient néanmoins de noter que beaucoup d'ivoire sculpté et importé d'Asie provient d'éléphants d'Afrique (T. Milliken, TRAFFIC Afrique du Sud et de l'Est, *in litt.* A. Knapp, TRAFFIC Europe, 18 octobre 2006). Par conséquent, le fait que près de la moitié des objets en ivoire observés aient été sculptés en Asie ne veut pas nécessairement dire que la moitié des objets aient été fabriqués à partir d'ivoire d'éléphant d'Asie.

Il n'a pas été possible d'évaluer avec certitude la connaissance de la législation de l'ensemble des commerçants. Certains semblaient au courant de la réglementation CITES en vigueur, d'autres non.

En plus des produits en ivoire d'éléphant et d'autres espèces, un nombre limité de spécimens inscrits à l'Annexe A du règlement (CE) n° 338/97 (ou susceptibles d'être inscrits à l'Annexe A si l'identification n'avait pas été possible jusqu'au niveau de l'espèce/de la sous-espèce) ont été observés, tels que des tortues empaillées, des peaux de diverses espèces de félins ou de zèbre, des reptiles empaillés, des produits en peau de reptile et des crânes de singes. La quasi totalité de ces produits étaient déclarés comme anciens et semblaient l'être.

Dans la plupart des lieux où de l'ivoire était à vendre, très peu d'objets étaient exposés, avec seulement trois magasins ayant plus de 30 objets à vendre. Parmi tous les lieux visités, les enquêteurs ont eu des suspicions d'activités illégales pour deux magasins.

## **CONCLUSIONS**

Cette première enquête du marché de l'ivoire en Belgique n'a pas révélé de ventes illégales importantes - ce n'était pas le but premier de cette enquête - qui auraient mérité une attention particulière des services de contrôle. De plus, la plupart de l'ivoire mis en vente était déclaré comme ancien et il était difficile, par simple observation, de mettre en doute cette déclaration. La quantité d'objets en ivoire en vente en Belgique était inférieure à celle observée lors d'une enquête similaire effectuée dans cinq autres pays européens. Cependant, les moyens déployés pour l'enquête belge étaient nettement moins importants que ceux mis en place lors de l'enquête dans les autres pays européens. Il était dès lors difficile de comparer la taille des marchés d'ivoire.

La présence en Belgique de magasins vendant de l'ivoire, dont un notamment des objets très similaires à ceux fréquemment saisis par les autorités belges (par ex. de petites statuettes de coloration marron), semblerait toutefois indiquer qu'une partie de l'ivoire vendu sur le territoire, bien que d'apparence ancienne, pourrait être de l'ivoire assez récent (et donc illégal) volontairement vieilli.

Déterminer les sources d'approvisionnement en ivoire des commerçants répertoriés dans le cadre de cette enquête et/ou leurs intermédiaires permettraient de mieux comprendre la structure des réseaux qui commercialisent l'ivoire illégal en Belgique.

## REFERENCES

- Anon. (1989). *Ivory trade bans*. TRAFFIC Bulletin Vol. 11 No. 1. TRAFFIC International, Cambridge, United Kingdom. p. 2.
- Espinoza, E.O. et Mann, M-J. (1991). *Guide d'identification de l'ivoire et de ses substitutes*. Le Fonds Mondial pour la Nature. Washington D.C.
- Henneaux, D. (2002) *Analyse stratégique. Situation en Belgique du commerce illégal des espèces de faune et de flore menacées d'extinction (CITES). Un cas particulier: le trafic des reptiles vivants*. Police fédérale, Bruxelles, Belgique. 133p.
- Martin, E. et Stiles, D. (2005). *The Ivory Markets of Europe*. Save the Elephants, London, United Kingdom.
- Milliken, T., Burn, R.W., Underwood, F.M. et Sangalakula, L. (2004). *The Elephant Trade Information System (ETIS) and the Illicit Trade in Ivory: A report to the 13<sup>th</sup> meeting of the Conference of the Parties to CITES*. CoP13 Doc. 29.2 Annex. CITES Secretariat, Geneva, Switzerland.
- Mubalama, L. et Bashige, E. (2006). *Caught in the crossfire: the forest elephant and law enforcement in a region of political instability, eastern Democratic Republic of Congo*. Pachyderm No. 40, Nairobi, Kenya.

## ANNEXE 1 – LISTE COMPLETE DES SAISIES EFFECTUEES EN BELGIQUE EN 2003 ET 2004

### Seizures and return 2003 - Fauna

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
1.A	1/18/2003	IM	SD	BE	Air	p	Python sp.	Python	B/II	LPS	3	handbag + 2 p shoes	DZ	c	customs Zaventem
B	1/18/2003	IM	SD	BE	Air	P	Naja sp.	Naja	B/II	LPS	1	handbag	DZ	c	customs Zaventem
2.A	1/19/2003	TR	CD	IT	Air	p	Loxodonta africana	African elephant	A/I	TUS	4	tusk	DZ		customs Zaventem
B	1/19/2003	TR	CD	IT	Air	P	Loxodonta africana	African elephant	A/I	CAR	5	statuettes	DZ		customs Zaventem
3.A	2/6/2003	IM	ID	BE	Air	P	Scleractinia spp.	Coral	B/II	SKE	7		DZ		customs Zaventem
B	2/6/2003	IM	ID	BE	Air	P	Tridacna sp.	Giant clam	B/II	SHE	2		DZ		customs Zaventem
4	2/9/2003	IM	CD	BE	Airfreight	P	Python sp.	Python	B/II	LIV	1		DZ	c	Zoo Antwerp
5	2/11/2003	TR	CD	ES	Airmail	P	Loxodonta africana	African elephant	A/I	CAR	34	several objects	GAD		customs Zaventem
6.A	2/13/2003	DE			Residence	P	Chamaeleo chamaeleon	Chameleon	A/II	LIV	1		FPM	c	Jacobowicz
B	2/13/2003	DE			Residence	P	Chamaeleo parsonii	Chameleon	B/II	LIV	11		FPM		Jacobowicz
7	2/21/2003	IM	UA	BE	Air	P	Scleractinia spp.	Coral	B/II	SKE	5		DZ		customs Zaventem
8	2/26/2003	TR	CM	IT	Air	P	Python sebae	Python	B/II	SKI	1		DZ		customs Zaventem
9.A	2/28/2003	TR	CD	JO	Airfreight	P	Varanus sp.	Monitor	B/II	LPS	4	wallets	GAD		customs Zaventem
B	2/28/2003	TR	CD	JO	Airfreight	P	Naja sp.	Naja	B/II	LPS	1	wallets	GAD		customs Zaventem
C	2/28/2003	TR	CD	JO	Airfreight	P	Python sp.	Python	B/II	LPS	1	wallets	GAD		customs Zaventem
10.A	2/28/2003	TR	CD	JO	Airfreight	P	Crocodylus sp.	Crocodile	B/II	LPS	1	handbag	DZ		customs Zaventem
B	2/28/2003	TR	CD	JO	Airfreight	P	Naja sp.	Naja	B/II	LPS	8	handbag + 7 wallets	DZ		customs Zaventem
C	2/28/2003	TR	CD	JO	Airfreight	P	Python sp.	Python	B/II	LPS	5	wallets	DZ		customs Zaventem
D	2/28/2003	TR	CD	JO	Airfreight	P	Varanus sp.	Monitor	B/II	LPS	1	wallets	DZ		customs Zaventem
E	2/28/2003	TR	CD	JO	Airfreight	P	Loxodonta africana	African elephant	A/I	CAR	10	objects	DZ		customs Zaventem
11	2/28/2003	IM	CM	BE	Airmail	P	Python sp.	Python	B/II	LPS	1	briefcase	DZ		customs Zaventem
12	2/28/2003	TR	CD	CN	Airfreight	U	Loxodonta africana	African elephant	A/I	CAR	35		DZ		customs Zaventem
13	3/9/2003	TR	CD	PL	Air	P	Osteolaemus tetraspis	Crocodile	A/I	STU	1		DZ	c	customs Zaventem
14	3/17/2003	TR	CD	JO	Airfreight	P	Python sebae	Python	B/II	SKI	2		GAD		customs Zaventem
15	3/17/2003	TR	CD	PK	Airfreight	P	Kinixys belliana	Tortoise	B/II	CAR	1	musical instrument	GAD		customs Zaventem
16.A	3/17/2003	TR	CD	EG	Airfreight	P	Varanus sp.	Monitor	B/II	LPS	1		GAD		customs Zaventem
B	3/17/2003	TR	CD	EG	Airfreight	P	Loxodonta africana	African elephant	A/I	CAR	11		GAD		customs Zaventem
17	3/18/2003	EX	BE	US	Airmail	T	Loxodonta africana	African elephant	A/I	TUS	1	worked tusk	GAD		customs Zaventem
18	3/21/2003	TR	US	NL	Airfreight	T	Strombus gigas	Queen conch	B/II	LIV	50	part of consignment	GAD	c	Zoo Antwerp
19	3/21/2003	TR	CD	US	Air	P	Loxodonta africana	African elephant	A/I	CAR	4		DZ		customs Zaventem
20.A	3/25/2003	TR	CD	ES	Airmail	T	Loxodonta africana	African elephant	A/I	HAI	180	hidden in figurines	GAD		customs Zaventem

B	3/25/2003	TR	CD	ES	Airmail	T	Loxodonta africana	African elephant	A/I	CAR	53	"	GAD		customs Zaventem
C	3/25/2003	TR	CD	ES	Airmail	T	Loxodonta africana	African elephant	A/I	TUS	1	"	GAD		customs Zaventem
21	4/3/2003	EX	BE	US	Airmail	U	Crocodylus niloticus	Crocodile	A-B/I-II	LPS	1		GAD		customs Zaventem
22.A	4/6/2003	IM	CD	BE	Airfreight	P	Loxodonta africana	African elephant	A/I	TUS	1		GAD		customs Zaventem
B	4/6/2003	IM	CD	BE	Airfreight	P	Python sp.	Python	B/II	SKI	1		GAD		customs Zaventem
23	4/11/2003	TR	CD	IE	Airmail	U	Loxodonta africana	African elephant	A/I	CAR	12		GAD		customs Zaventem
24.A	4/13/2003	TR	CD	EG	Airfreight	P	Loxodonta africana	African elephant	A/I	CAR	4		GAD		customs Zaventem
B	4/13/2003	TR	CD	EG	Airfreight	P	Naja naja	Naja	B/II	LPS	1		GAD		customs Zaventem
25.A	4/18/2003	EX	BE	KH	Air	T	Elephantidae spp.	Elephant	A-B/I-II	TUS	1	30kg	DZ	c	customs Zaventem
B	4/18/2003	EX	BE	KH	Air	T	Elephantidae spp.	Elephant	A-B/I-II	CAR	n	15kg	DZ	c	customs Zaventem
26	4/18/2003	DE			Residence	T	Elephantidae spp.	Elephant	A-B/I-II	TUS	2	146 cm / 76 cm	DG	c	customs Genk
27.A	4/18/2003	TR	CD	IT	Airfreight	T	Loxodonta africana	African elephant	A/I	HAI	1	brush	GAD		customs Zaventem
B	4/18/2003	TR	CD	IT	Airfreight	T	Loxodonta africana	African elephant	A/I	CAR	2		GAD		customs Zaventem
28.A	4/28/2003	EX	BE	CN	Air	T	Loxodonta africana	African elephant	A/I	CAR	1		GIPZ		customs Zaventem
B	4/28/2003	EX	BE	CN	Air	T	Loxodonta africana	African elephant	A/I	TUS	1		GIPZ		customs Zaventem
29.A	5/23/2003	IM	US	BE	Airmail	T	Python sp.	python	B/II	LPS	1		GAD	c	customs Zaventem
B	5/23/2003	IM	US	BE	Airmail	T	Naja naja	naja	B/II	LPS	1		GAD	c	customs Zaventem
30	6/3/2003	CO			Shop	T	Elephantidae spp.	Elephant	A-B/I-II	CAR	16		DA		customs Antwerp
31	6/5/2003	IM	TR	BE	Air	P	Scleractinia spp.	coral	B/II	COR	1		DZ	c	customs Zaventem
32	6/11/2003	IM	RU	BE	Airmail	U	Physeter catodon	sperm whale	A/I	TUS	7	tableaux	DB	c	diverse for education
33.A	6/19/2003	TR	CI	CN	Airmail	U	Crocodylus sp.	crocodile	B/II	LPS	2		DZ		customs Zaventem
B	6/19/2003	TR	CI	CN	Airmail	U	Loxodonta africana	African elephant	A/I	CAR	7		DZ		customs Zaventem
34.A	6/19/2003	TR	CD	CZ	Airfreight	P	Loxodonta africana	African elephant	A/I	CAR	1		GAD		customs Zaventem
B	6/19/2003	TR	CD	CZ	Airfreight	P	Loxodonta africana	African elephant	A/I	BON	1		GAD		customs Zaventem
35.A	6/19/2003	TR	CD	CZ	Airfreight	P	Acinonyx jubatus	Cheetah	A/I	SKI	3		GAD		customs Zaventem
B	6/19/2003	TR	CD	CZ	Airfreight	P	Loxodonta africana	African elephant	A/I	CAR	1		GAD		customs Zaventem
36	6/19/2003	TR	CD	CZ	Airfreight	U	Loxodonta africana	African elephant	A/I	CAR	11		GAD		customs Zaventem
37	6/19/2003	IM	ES	BE	Airmail	P	Python sp.	python	B/II	LPS	1		GAD		restoration
38	6/22/2003	EX	BE	IT	Airmail	P	Python sp.	python	B/II	LPS	2		GAD	c	customs Zaventem
39.A	6/23/2003	TR	TZ	NL	Airfreight	T	Chameleo jacksoni	horned chameleon	B/II	LIV	5		GAD	c	Zoo Antwerp
B	6/23/2003	TR	TZ	NL	Airfreight	T	Chameleo werneri	horned chameleon	B/II	LIV	5		GAD	c	Zoo Antwerp
40	6/23/2003	IM	TZ	BE	Airfreight	T	Tauraco hartlaubi	Hartlaubs toerako	B/II	LIV	10	part of consignment	GIPZ		return
41	6/23/2003	IM	US	BE	Airfreight	P	Chamaeleo calypttratus	Veiled chamaeleon	B/II	LIV	5	scientific purposes	GAD		return
42	6/25/2003	TR	YU	UG	Airfreight	T	Loxodonta africana	African elephant	A/I	CAR	9	13kg	GAD		customs Zaventem
43	6/30/2003	DE			Magasin	P	Macaca sylvanus	Babary macaque	B/II	LIV	1		FP	c	Refuge Opglabbeek
44	7/2/2003	IM	CD	BE	Airfreight	T	Loxodonta africana	African elephant	A/I	CAR	4	hidden in plaster	GAD	c	customs Zaventem
45	7/10/2003	IM	RW	BE	Airmail	U	Felis silvestris (?)	Wild cat	A/I	SKI	4		DB	c	customs Zaventem

46.A	7/11/2003	CO			Shop	T	Rana catesbeiana	Bullfrog	B/II	LIV	3	tadpoles	FP	c	Carapace, Gembloux
B	7/11/2003	CO			Shop	T	Cordylus tropidosternum	Trop gridled lizard	B/II	LIV	5		FP	c	Carapace, Gembloux
47	7/12/2003	IM	CD	BE	Air	T	Loxodonta africana	African elephant	A/I	CAR	25		DZ		Customs Zaventem
48	7/24/2003	CO			Shop	T	Rana catesbeiana	Bullfrog	B/II	LIV	8	tadpoles	FP	c	Carapace, Gembloux
49	7/26/2003	IM	CD	BE	Air	P	Cercopithecus spp.	Monkey	B/II	LIV	2		GAD	c	Stichting Aap, NL
50	9/10/2003	IM	IL	BE	Airfreight	P	Elephantidae spp.	Elephant	A-B/I-II	CAR	22		DZ		customs Zaventem
51.A	9/13/2003	TR	CD	JP	Airfreight	T	Loxodonta africana	African elephant	B/II	CAR	10		GAD		customs Zaventem
B	9/13/2003	TR	CD	JP	Airfreight	T	Kinixys homeana	home's hinged tor	B/II	CAP	1	musical instrument	GAD		customs Zaventem
52	10/3/2003	CO			Shop	T	Elephantidae spp.	Elephant	A/I	TUS	2	worked - each 30 cm	DA		customs Antwerp
53	10/4/2003	IM	AZ	BE	Air	U	Acipenser sp.	caviar	B/II	EGG	30	tins containing 113 gr	DZ	c	GIPZ
54	10/2/2003	CO			Shop	T	Loxodonta africana	African elephant	A-B/I-II	TUS+CAR	1+9	tusk 50 cm	DA		customs Antwerp
55	10/7/2003	EX	BE	US	Airmail	T	Loxodonta africana	African elephant	A-B/I-II	CAR	10	bracelets	GAD		customs Zaventem
56	10/7/2003	EX	BE	US	Airmail	P	Loxodonta africana	African elephant	A-B/I-II	CAR	2	450g	GAD	c	customs Zaventem
57	10/7/2003	TR	CD	RO	Airfreight	P	Varanus sp.	Monitor	B/II	SKI	1		GAD		customs Zaventem
58	10/7/2003	TR	CD	FR	Air	P	Kinixys homeana	home's hinged tort	B/II	BOD	2		DZ	c	customs Zaventem
59.A	10/23/2003	IM	LB	BE	Airmail	U	Crocodylus sp.	Crocodile	B/II	LPS	1		DZ		customs Zaventem
B	10/23/2003	IM	LB	BE	Airmail	U	Python sp.	Python	B/II	LPS	1		DZ		customs Zaventem
60	11/5/2003	CO			Shop	T	Osteolaemus tetraspis	Dwarf crocodile	A/I	STU	1		FP	c	Carapace, Gembloux
61	11/5/2003	IM	CA	BE	Airmail	P	Loxodonta africana	African elephant	A-B/I-II	CAR	2		DB	c	Customs Education C,
62.A	12/19/2003	CO			Shop	T	Caretta caretta	Loggerhead	A/I	CAP	1		DA		customs Antwerp
B	12/19/2003	CO			Shop	T	Chelonia mydas	Green turtle	A/I	BOD	1		DA		customs Antwerp
63.A	12/22/2003	IM	NG	BE	Airfreight	T	Varanus sp.	Monitor	B/II	LPS	7		GAD	c	customs Zaventem
B	12/22/2003	IM	NG	BE	Airfreight	T	Crocodylus sp.	Crocodile	B/II	LPS	9		GAD	c	customs Zaventem
C	12/22/2003	IM	NG	BE	Airfreight	T	Ptyton sp.	python	B/II	LPS	8		GAD	c	customs Zaventem
64	12/30/2003	IM	RU	BE	Air	P	Acipenser sp.	caviar	B/II	EGG	5	3x113gr.- 2x56,8 gr.	DZ	c	customs Zaventem
65.A	12/31/2003	IM	NG	BE	Airfreight	T	Python sp.	python	B/II	LPS	11		GAD	c	customs Zaventem
B	12/31/2003	IM	NG	BE	Airfreight	T	Varanus sp.	Monitor	B/II	LPS	8		GAD	c	customs Zaventem

### Seizures and return 2004 – Fauna & Flora

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
	09-02-04	TR	CD	AU	Airfreight	P	Loxodonta africana	African elephant	A/I	CAR	13	statuettes	GAD		customs Zaventem
	09-02-04	IM	CD	BE	Airmail	P	Loxodonta africana	African elephant	A/I	CAR	1	statuette	GAD		customs Zaventem
	09-02-04	EX	BE	US	Airfreight	P	Crocodylus spp.	Crocodile	B/II-A/I	LPS	3	shoes	GAD		customs Zaventem
	09-02-04	EX	BE	US	Airfreight	P	Python spp.	Python	B/II	LPS	1	shoes	GAD		customs Zaventem
	09-02-04	TR	BI	AU	Airmail	P	Loxodonta africana	African elephant	A/I	CAR	1	statuettes	GAD		customs Zaventem
	03-03-04	CO	BE	BE		T	Varanus exanthematicus	African savanna monitor	B/II	LIV	1	live animal	FPE	c	Carapace, Cambron
	10-03-04	IM	CA	BE	Ship	H	Canis lupus	Common wolf	A/II	BOD	1	stuffed head	DA		customs Antwerpen

	12-03-04	TR	CN	UG	Airfreight	T	Moschus spp.	Musk deer	B/II	MUS	25	plasters	GAD		customs Zaventem
	12-03-04	DE				P	Loxodonta africana	African elephant	A/I	IVP	1	tusk	FPZ	c	federal police
A	17-03-04	TR	CD	UK	Airmail	P	Python spp.	Python	B/II	LPL	1	shoes	GAD		customs Zaventem
B	17-03-04	TR	CD	UK	Airmail	P	Varanus spp.	Monitors lizards	B/II	LPL	2	shoes	GAD		customs Zaventem
	24-03-04	TR	CD	UK	Airfreight	P	Loxodonta africana	African elephant	A/I	CAR	6	key ring	GAD		custom Zaventem
	24-03-04	TR	CD	RO	Airfreight	T	Scleractinia spp.	Coral	B/II	COR	8	skeleton	GAD		customs Zaventem
	31-03-04	EX	BE	US	Airmail	P	Loxodonta africana	African elephant	A/I	TUS	1	tusk	GAD		customs Zaventem
	31-03-04	IM	US	BE	Airmail	P	Crocodylus spp.	Crocodile	B/II	BOD	2	stuffed heads	GAD		customs Zaventem
A	31-03-04	TR	CD	UG	Airfreight	P	Python spp.	Python	B/II	SKI	1	skin	GAD		customs Zaventem
B	31-03-04	TR	CD	UG	Airfreight	P	Loxodonta africana	African elephant	A/I	CAR	1	statuette	GAD		customs Zaventem
A	31-03-04	TR	CD	JO	Airfreight	T	Acinonyx jubatus	Cheetah	A/I	SKI	1	skin	GAD		customs Zaventem
B	31-03-04	TR	CD	JO	Airfreight	T	Civettictis civetta	African civet	C/III	SKI	1	skin	GAD		customs Zaventem
C	31-03-04	TR	CD	JO	Airfreight	T	Hippopotamus amphibius	Hippopotamus	B/II	CAR	2	ivory	GAD		customs Zaventem
D	31-03-04	TR	CD	JO	Airfreight	T	Loxodonta africana	African elephant	A/I	CAR	4	ivory	GAD		customs Zaventem
A	08-04-04	CO	FR	BE	Exposition	T	Melanosuchus niger	Black caiman	A/I	LIV	1	live animal	FPE		return
B	08-04-04	CO	FR	BE	Exposition	T	Osteolamus tetraspis	Dwarf crocodile	A/I	LIV	1	live animal	FPE		Carapace, Cambron
	17-04-04	IM	CD	BE	Airmail	P	Loxodonta africana	African elephant	A/I	CAR	2	statuettes	GAD	c	customs Zaventem
	19-04-04	TR	CD	RO	Airfreight	T	Loxodonta africana	African elephant	A/I	CAR	6	bracelets	GAD		customs Zaventem
	13-05-04	TR	UG	NL	Airfreight	T	Chamaeleo johnstoni	Ruwenzori 3-horned cham.	B/II	LIV	6	live animals	GAD		Refuge Entropy
A	21-05-04	IM	EG	BE	Ship	U	Testudo marginata	Margined tortoise	A/II	LIV	1	live animals	DA		Zoo Antwerpen
B	21-05-04	IM	EG	BE	Ship	U	Testudo graeca	Spur-thighed tortoise	A/II	LIV	3	live animals	DA		Zoo Antwerpen
C	21-05-04	IM	EG	BE	Ship	U	Testudo kleinmanni	Egyptian tortoise	A/II	LIV	14	live animals	DA		Zoo Antwerpen
	24-05-04	CO				T	Loxodonta africana	African elephant	A/I	CAR	16	several objects	DA		customs Zaventem
	27-05-04	TR	CD	FR	Airfreight	T	Loxodonta africana	African elephant	A/I	CAR	12	statuettes	GAD		customs Zaventem
A	13-06-04	TR	CD	GR	Airfreight	T	Testudo spp.	Tortoise	A/II	CAI	14	music instruments	GAD		customs Zaventem
B	13-06-04	TR	CD	GR	Airfreight	T	Loxodonta africana	African elephant	A/II	CAR	2	objects	GAD		customs Zaventem
C	13-06-04	TR	CD	GR	Airfreight	T	Crocodylus spp.	Crocodile	B/II-A/I	LPL	5	several objects	GAD		customs Zaventem
D	13-06-04	TR	CD	GR	Airfreight	T	Python spp.	Python	B/II	LPL	15	several objects	GAD		customs Zaventem
	22-06-04	TR	CD	ES	Airfreight	T	Loxodonta africana	African elephant	A/I	CAR	11	statuettes	GAD		customs Zaventem
	23-06-04	IM	BI	BE	Airmail	P	Loxodonta africana	African elephant	A/I	CAR	3	statuettes	GAD		customs Zaventem
A	23-06-04	IM	ML	BE	Airfreight	T	Python spp.	Python	B/II	SKI	53	skins	GAD		customs Zaventem
B	23-06-04	IM	ML	BE	Airfreight	T	Varanus niloticus	nile monitor	B/II	SKI	40	skins	GAD		customs Zaventem
	04-07-04	TR	KG	IT	Airfreight	P	Ovis amon	Argali	B/II	TRO	1	head	GAD		customs Zaventem
	19-07-04	IM	KE	BE	Airfreight	P	Loxodonta africana	African elephant	A/I	CAR	131	several objects	GAD		customs Zaventem
A	22-07-04	DE				P	Boa constrictor	Boa constrictor	B/II	LIV	2	live animals	FPG		release
B	22-07-04	DE				P	Epicrates cenchria	Rainbow boa	B/II	LIV	1	live animals	FPG		release
C	22-07-04	DE				P	Morelia spilota	Carpet python	B/II	LIV	2	live animals	FPG		release
D	22-07-04	DE				P	Python molurus	Tiger python	B/II	LIV	1	live animals	FPG		release
E	22-07-04	DE				P	Python regius	Ball python	B/II	LIV	2	live animals	FPG		release
F	22-07-04	DE				P	Python reticulatus	Reticulated python	B/II	LIV	1	live animals	FPG		release
	29-07-04	IM	TR	BE	Air	P	Huso huso	Caviar	B/II	EGG	800gr	tins	DZ	c	customs Zaventem
	11-08-04	CO	BE	BE		T	Epicrates cenchria	Rainbow boa	B/II	LIV	1	live animal	FPE	c	Carapace, Cambron
A	15-08-04	IM	TR	BE	Airfreight	P	Python spp.	Python	B/II	LPL	4 pair	shoes	GAD	c	customs Zaventem
	16-09-04	IM	US	BE	Airfreight	P	Kinixys erosa	Schweigger's hinge-back tort.	B/II	LIV	6	live reptiles	GAD		death
	16-09-04	IM	US	BE	Airfreight	P	Pelusios niger	Black sideneck turtle	C/III	LIV	6	live reptiles	GAD		customs Zaventem

	22-09-04	TR	GN	DK	Airfreight	T	Corythaeola cristata	Great blue turako	B/III	LIV	5	live animals	GAD	c	Antwerp Zoo
	01-10-04	TR	CI	BE	Airmail	P	Varanus spp.	Monitors lizards	B/II	LPL	2	handbags	GAD		customs Zaventem
<b>A</b>	05-10-04	IM	AR	BE	Airmail	P	Gymnocalycium carm.	Cactus	B/II	LIV	1	plant	GAD	c	Botanical garden Meise
<b>B</b>	05-10-04	IM	AR	BE	Airmail	P	Gymnocalycium mostii	Cactus	B/II	LIV	1	plant	GAD	c	Botanical garden Meise
<b>C</b>	05-10-04	IM	AR	BE	Airmail	P	Gymnocalycium spagazzinii	Cactus	B/II	LIV	1	plant	GAD	c	Botanical garden Meise
<b>D</b>	05-10-04	IM	AR	BE	Airmail	P	Maihueniopsis spp.	Cactus	B/II	LIV	2	plant	GAD	c	Botanical garden Meise
<b>E</b>	05-10-04	IM	AR	BE	Airmail	P	Parodia spp.	Cactus	B/II	LIV	19	plant	GAD	c	Botanical garden Meise
<b>F</b>	05-10-04	IM	AR	BE	Airmail	P	Parodia maassii	Cactus	B/II	LIV	2	plant	GAD	c	Botanical garden Meise
<b>G</b>	05-10-04	IM	AR	BE	Airmail	P	Neoperteria bulbocalyx	Cactus	B/II	LIV	1	plant	GAD	c	Botanical garden Meise
<b>H</b>	05-10-04	IM	AR	BE	Airmail	P	Opuntia geometrica	Cactus	B/II	LIV	6	plant	GAD	c	Botanical garden Meise
<b>I</b>	05-10-04	IM	AR	BE	Airmail	P	Opuntia alexanderi	Cactus	B/II	LIV	3	plant	GAD	c	Botanical garden Meise
	13-10-04	TR	GM	CN	Airmail	T	Crocodylus spp.	Crocodile	B/II-A/I	LPS	4	brief case	GAD		customs Zaventem
	13-10-04	TR	RW	FR	Airmail	P	Loxodonta africana	African elephant	A/I	CAR	2	statuettes	GAD		customs Zaventem
	13-10-04	TR	TH	LU	Airmail	P	Naja naja	Indian spectacled	B/II	BOD	1	snakewine	GAD		customs Zaventem
	14-10-04	TR	CN	UG	Airfreight	T	Moschus spp.	Musk deer	B/II	MUS	26	plasters	GAD		customs Zaventem
	16-10-04	TR	CD	PT	Air	P	Psittacus erithacus	African parrot	B/II	LIV	2	live animals	GAD	c	euthanasie
	21-10-04	IM	PA	BE	Air	P	Dendrobates pumilio	Flamingo poison-arrow frog	B/II	LIV	583	live reptiles	GAD		Antwerp Zoo
	21-10-04	IM	PA	BE	Air	P	Dendrobates auratus	Green poison-arrow frog	B/II	LIV	22	live reptiles	GAD		Antwerp Zoo
	21-10-04	IM	PA	BE	Air	P	Phyllobates lugubris	Lovely poison-dart frog	B/II	LIV	2	live reptiles	GAD		Antwerp Zoo
	06-11-04	IM	LA	BE	Air	P	Naja naja	Indian spectacled	B/II	BOD	1	snakewine	GAD		customs Zaventem
	19-11-04	TR	US	IT	Airfreight	P	Boa constrictor	Boa constrictor	B/II	LIV	1	live reptiles	GAD		Antwerp Zoo
	24-11-04	IM	GM	BE	Airfreight	P	Cheloniidae spp.	Sea turtle	A/I	CAP	2	shell	GAD	c	customs Zaventem
	25-11-04	EX	BE	US	Airmail	P	Odobenus rosmarus	Walrus	B/III	TUS	1	tusk	GAD		customs Zaventem
	20-12-04	TR	BI	MX	Airmail	P	Loxodonta africana	African elephant	A/I	CAR	1	statuette	GAD		customs Zaventem

### **Explication des numéros de colonnes et des codes utilisés:**

- Colonne 1: Numéro de série (si A/B = même PV)  
Colonne 2: date de constatation des faits  
Colonne 3: type de transaction (DE=détention; EX=exportation; IM=importation; TR= transit)  
Colonne 4: pays de provenance (code ISO)  
Colonne 5: pays de destination (code ISO)  
Colonne 6: mode de transport (avion - fret aérien - route - bateau)  
Colonne 7: but (P=personnel; T=commercial; U=inconnu)  
Colonne 8: nom scientifique  
Colonne 9: nom commun des espèces ou famille  
Colonne 10: Annexe règlement du Conseil / Annexe CITES  
Colonne 11: codes pour le type du spécimen (Annexe V du règlement CE 1808/2001)  
Colonne 12: nombre de spécimens  
Colonne 13: supplément d' information concernant les spécimens  
Colonne 14: autorité responsable de la saisie  
DA Douane, Anvers



DG Douane, Genk

DZ Douane, Zaventem

FPE Police Fédérale, Bruxelles

FPM Police Fédérale, Mechelen

GAD Groupe Anti Drogue (Aéroport de Bruxelles National)

GIPZ Poste Inspection Frontalier (Aéroport de Bruxelles National)

Colonne 15: décision de l'auteur de l'infraction, c = Abandon du spécimen

Colonne 16: endroit de stockage/hébergement/résultat

## ANNEXE 2 – QUESTIONNAIRE

### Enquêtes sur le marché de l'ivoire en Belgique (juin – août 2006)

#### 1- Informations générales

Nom enquêteur(s) :

Jour :					
Heure :					
Ville :	<b>Anvers</b>	<b>Bruxelles</b>	<b>Gand</b>		
Nom du lieu et adresse :					
Tel :	Fax :	Email :	www :		
Type de lieu :	<b>Antiquaire</b>	<b>Brocante/Marché aux puces</b>	<b>Magasin</b>	<b>Vente aux enchères</b>	
Ivoire d'éléphant présent :	<b>Oui</b>	<b>Non</b>			

#### 2 - Objets en ivoire d'éléphant

	Pays de provenance	Source d'info <sup>1</sup>	Age du spécimen (plus vieux que 1947?)	Source d'info <sup>2</sup>	Poids à l'unité (kg) <sup>3</sup>	Quantité	Prix à l'unité <sup>4</sup>
Défense brute							
Défense travaillée							
Statuette							
Bijoux							
Cachet							
Peigne							
Couverts							
Autre							

<sup>1</sup> Source de l'information sur le pays de provenance du spécimen par exemple, le vendeur, une inscription sur le spécimen,...

<sup>2</sup> Source de l'information sur l'âge du spécimen par exemple, le vendeur, une inscription sur le spécimen,...

<sup>3</sup> Inclure une fourchette de poids, du spécimen le plus léger au spécimen le plus lourd par exemple si vous voyez trois défenses brutes, qui pèsent selon vous 10, 15 et 20 kg, remplissez cette case avec « 10-20kg ». S'il n'y a qu'un objet par catégorie, ne mettre qu'un poids unique.

<sup>4</sup> Inclure une fourchette de prix par catégorie, du spécimen le moins cher au spécimen le plus cher pour chaque catégorie que vous voyez. S'il n'y a qu'un objet par catégorie, ne mettre qu'un prix unique.

### 3 - Autres espèces Annexe A du règlement n° 338/97

	Non espèce	Description	Quantité	Prix (à l'unité)
Peaux de félin				
Tortues marines empaillées				
Cornes de rhinocéros				
Autres				

Connaissances des législations :                      aucunes                      certaines                      beaucoup

Autres informations :

### **ANNEXE 3 – LISTE DES LIEUX VISITES LORS DES ENQUETES**

**NB : cette annexe a été retirée de la version publique du rapport pour des raisons de confidentialité**

#### ANNEXE 4 – RESULTATS DES ENQUETES

No. lieu	Taxon	Type	Description	Prix (€)	Quantité	Provenance	Age	Poids / Taille
1	Absence d'ivoire							
2	Absence d'ivoire							
3	Absence d'ivoire							
4	Absence d'ivoire							
5	Caiman	Empaillé			1		Ancien	
5	Léopard		Peau	600	1		1930-1940s	
5	Perroquets	Empaillé		600	2	Eleve en captivité en Belgique et aux Pays-Bas	1996-2006	
5	Perroquet	Empaillé		250	1			
5	Perroquet	Empaillé		250	1			
5	Perroquet (blanc)	Empaillé		250	1			
5	Petits perroquets	Empaillées		125	2			
5	Singe		Crâne	250	4	Philippines	1930s	
5	Singe araignee ( <i>Ateles spp.?</i> )		Crâne	80	1	Afrique	1930s	
5	Tigre		Chaise avec peau de tigre	550	1		19ème siècle	
5	Tortue marine		Carapace de tortue de mer		1		Ancien	
5	Tucan	Empaillé		350	1			
6	Absence d'ivoire							
7	Absence d'ivoire							
8	Absence d'ivoire							
9	Absence							

No. lieu	Taxon	Type	Description	Prix (€)	Quantité	Provenance	Age	Poids / Taille
			d'ivoire					
10	Eléphant		Collier	35	1	Afrique	1960s	50 g
10	Eléphant		Epingle à cheveux	4	10	Afrique	1960s	50 g
11			Absence d'ivoire					
12			Absence d'ivoire					
13	Eléphant	Défense	Travaillée	135	1	Afrique	1950s	1 kg
13	Eléphant		Collier	20	1	Afrique	1960s	50 g
14			Absence d'ivoire					
15			Absence d'ivoire					
16			Absence d'ivoire					
17			Absence d'ivoire					
18	Narval	Défense			3			
19	Eléphant		Couteaux		20		Ancien	
19	Eléphant		Cloches	360-550	2		Ancien	
19	Eléphant		Coupe papier	168	3		Ancien	
19	Eléphant		Jumelles	420	1		Ancien	
19	Eléphant		Loupes		3		Ancien	
19	Eléphant		Monocle		1		Ancien	
19	Eléphant		Statuettes	720-1450	2		Ancien	15cm
19	Tortue marine	Empaillée		290-360	3		Ancien	
20	Eléphant		Statuette	2450	1	Asie	Ancien	10cm
21	Eléphant		Sets complets de pièces d'échec	1200-4000	3		Ancien	
21	Eléphant		Boîte à stylos	780	1		Ancien	
21	Eléphant		Cachets	600-750	2		Ancien	200g-500g

No. lieu	Taxon	Type	Description	Prix (€)	Quantité	Provenance	Age	Poids / Taille
21	Eléphant		Cannes avec pommeau en ivoire	400-1400	8		Ancien	
21	Eléphant		Loupe	400	1		Ancien	
21	Eléphant		Marteaux pour vente aux enchères	400	5		Ancien	1kg
21	Eléphant		Théière avec poignée en ivoire		1		Ancien	Ancien
21	Tortue marine		Loupe en écaïl de carapace	800	1		Ancien	
21	Tortue marine		Petite commode en écaïl de carapace	5000	1		Ancien	
22	Absence d'ivoire							
23	Absence d'ivoire							
23	Reptile		Peaux		5		Ancien	
23	Reptile		Sacs en peaux de reptiles		2		Ancien	
24	Lion		Peaux		1			
25	Eléphant		Bracelet	300	3	Cameroun	avant 1950	150g
25	Eléphant		Bracelet (serie de bracelets)	800	2	Cameroun		300g
26	Eléphant	Défense	Brute	750	1	Congo	19eme siecle	
26	Eléphant	Défense	Brute		2		Ancien	
26	Eléphant		Cuillère	4000	1	Sudan	Ancien	100g
26	Eléphant		Divers (décoration pour couteaux)	600	6		Ancien	200g
26	Eléphant		Pendentif flute	300-400	5	Burkina-Faso	Ancien	100g
26	Eléphant		Statuette (petite)	700	1	Congo	Ancien	

No. lieu	Taxon	Type	Description	Prix (€)	Quantité	Provenance	Age	Poids / Taille
26	Eléphant		Bracelet	225-750	8	Sudan, Côte d'Ivoire...		150g
26	Eléphant	Défense	Travaillée	12000	1			
27	Eléphant		Bracelet	2000	1	Ghana	Ancien	
27	Eléphant		Pendentif	800-1200	2	Burkina-Faso	Ancien	
28	Mammouth	Défense	Travaillée	2500	3	Asie (Chine - Japon)	Ancien	
28	Eléphant		Statuette	250	10	Asie (Chine - Japon)	Ancien / 60's	20-50 g
28	Eléphant		Statuette	10000	1	Asie (Chine - Japon)	Ancien / 60's	50 cm
28	Eléphant		Statuette	2500	30	Asie (Chine - Japon)	Ancien / 60's	20-40 cm
28	Eléphant		Statuette	650-1000	20	Asie (Chine - Japon)	Ancien / 60's	10-15 cm
29	Eléphant		Statuette	6000	1	Chine	19 <sup>ème</sup> siècle	30cm
29	Eléphant		Statuette	1200	1	Japon	19 <sup>ème</sup> siècle	10cm
29	Eléphant		Statuette	700	1	Chine	19 <sup>ème</sup> siècle	10cm
29	Eléphant		Statuette (samourai) - photo	1500	1	Japon	19 <sup>ème</sup> siècle	10cm
29	Eléphant		Statuette (vase)-photo	250	2	Chine	19 <sup>ème</sup> siècle	8cm
29	Eléphant		Statuette	2000	2	Afrique	début 20 <sup>ème</sup> siècle	20cm
29	Eléphant		Statuette	400	1	Afrique	Récent	10cm
29	Eléphant		Bracelet	350	3	Sudan, Congo	Ancien	250g
29	Eléphant		Netsuke	200-300	11	Asie	Ancien	50g, 4cm
29	Eléphant		Pendentif	350	5	Burkina-Faso	Ancien	10cm
29	Eléphant		Statuette	2000	2	Afrique	Ancien	750g
29	Eléphant		Pendentif	320	1	Afrique		5cm
29	Eléphant		Pendentif	350	4	Burkina-Faso		10cm
29	Eléphant		Statuette	950	1	Chine		
29	Eléphant		Statuette (immortel) -	900	1	Chine		12cm



No. lieu	Taxon	Type	Description	Prix (€)	Quantité	Provenance	Age	Poids / Taille
			photo?					
29	Eléphant	Défense	Travaillée	11000	1			70cm
30	Eléphant		Bracelet	33-100	4	RDC	Ancien	50-200 g
30	Mammouth (?)		Bracelet	33	1		Ancien	
30	Eléphant		Couteau (manche)		1		Ancien	Ancien
30	Eléphant		Pince		1		Ancien	15 cm
30	Eléphant		Statuette	400	2	Japon	Ancien	15 cm
30	Hippopotame	Dent	Travaillée		1		Ancien	
31	Eléphant	Défense	Travaillée	250-750	2	Asie (?) - Afrique	1950's	2000-3000 g
31	Eléphant		Bracelet	40-375	11		Ancien	50-300 g
31	Eléphant		Collier	55	5		Ancien	
31	Eléphant		Cuillère	20	2		Ancien	30-50 g
31	Eléphant		Domino	110	1		Ancien	
31	Tortue marine	Empaillé		80-450	5		Ancien	
31	Crocodile	Peau	Sac	100	1			
31	Eléphant	Peau	Statuette	250	1			
31	Caïman	Empaillé		40-60	2			
31	Cobra	Empaillé		40	4			
31	Félin	Peau			1			
31	Lion	Empaillé		7500	1			
32	Absence d'ivoire							
33	Absence d'ivoire							
34	Zèbre	Peau		600	1			
35	Eléphant		Bracelet		1		Ancien	
35	Eléphant		Broches		2		Ancien	

No. lieu	Taxon	Type	Description	Prix (€)	Quantité	Provenance	Age	Poids / Taille
36	Eléphant		Bracelet	75	1	Afrique	1920 (? Très blanc..)	200g
36	Eléphant		Broches	32-38	2			50g
36	Eléphant		Collier	35	1			100g
36	Eléphant		Coupe papier	45	5			50g
36	Eléphant		Petits objets	35-50	10			
37	Eléphant		Bracelet		3		Ancien	200 g - 1 Kg
37	Eléphant	Défense	Brute		1		Ancien	
37	Eléphant		Pendentif		1		Ancien	20 - 50 g
38	Eléphant		Bracelet	30 - 200	20	Afrique	Ancien	50 - 200 g
38	Eléphant		Statuette	320 - 400	2	Cameroun	Ancien	10 cm
38	Eléphant	Défense	Travaillée	5000	1	Afrique	Ancien	1 m
38	Hippopotame		Statuette	75	4		Ancien	
39	Eléphant		Peigne		2		Ancien	50 g
39	Eléphant		Collier		1			100 - 200 g
40	Eléphant		Collier	30 - 60	8			200 - 500 g
40	Eléphant		Couteau	40 - 60	2			
40	Eléphant		Couvert	45 (les deux)	2			
40	Eléphant		Fume cigarette	15	2			200 - 500 g
40	Eléphant		Peigne	8	8			200 - 400 g
40	Eléphant		Repose couteau	15	12			200 - 500 g
40	Eléphant		Statuette	30 - 60	10			300 - 600 g

No. lieu	Taxon	Type	Description	Prix (€)	Quantité	Provenance	Age	Poids / Taille
40	Eléphant	Défense	Travaillée	80 - 220	4			50 cm - 1 m
41	Eléphant	Défense	Travaillée		1		Ancien	
42	Eléphant		Boucles d'oreilles		2			10 - 50 g
42	Eléphant		Bracelet	25	1			100 - 200 g
42	Eléphant		Coupe papier		1			50 g
42	Eléphant		Couvert (manche)		2			
42	Eléphant		Masque	20	1			10-50 g
42	Crocodile		Objet décoration		1			100 g
42	Eléphant		Statuette	100	3			500 - 800 g
42	Eléphant		Tonneau		1			100 g
43	Zèbre	Peau		1895	1	Afrique	Ancien	
43	Eléphant		Collier	60	1			
43	Eléphant		Pommeau de canne	40	1			10cm
43	Eléphant		Porte épice	95	1			10cm
44	Elephant		Statuette		2	Japon	Avant 1947	
45	Elephant		Bijoux	75	5	Congo	Avant 1947	
46	Elephant		Statuette		1	Congo		
47	Absence d'ivoire							
48	Absence d'ivoire							
49	Absence d'ivoire							
50	Absence d'ivoire							
51	Absence d'ivoire							

<b>No. lieu</b>	<b>Taxon</b>	<b>Type</b>	<b>Description</b>	<b>Prix (€)</b>	<b>Quantité</b>	<b>Provenance</b>	<b>Age</b>	<b>Poids / Taille</b>
52	Absence d'ivoire							
53	Absence d'ivoire							
54	Absence d'ivoire							
55	Absence d'ivoire							
56	Absence d'ivoire							

## ANNEXE 5 – DONNEES ETIS-IN SUR L'IVOIRE PAR PAYS D'ORIGINE OU D'EXPORTATION

Pays d'origine	Description	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Total
CD	Nb. de saisies	7	8	9	26	29	34	17	27	7	7	1	5	4	21	1	-	-	203
	Poids brut (kg)	12	1	6	255	13	39	21	25	114	25	7	25	-	25	-	-	-	568
	Poids semi travaillé (kg)	-	-	-	-	52	165	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	217
	Poids travaillé (kg)	17	27	81	162	110	58	50	35	34	38	-	13	4	121	6	-	-	756
BI	Nb. de saisies	1	-	2	-	1	-	2	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	7
	Poids brut (kg)	-	-	1313	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1313
	Poids semi travaillé (kg)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Poids travaillé (kg)	1	-	-	-	1	-	0	-	-	-	-	0	-	-	-	-	-	2
GA	Nb. de saisies	2	-	1	1	-	-	1	-	4	-	1	-	-	-	-	-	-	10
	Poids brut (kg)	307	-	149	45	-	-	4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	505
	Poids semi travaillé (kg)	-	-	-	-	-	-	-	-	160	-	-	-	-	-	-	-	-	160
	Poids travaillé (kg)	1	-	1	-	-	-	-	-	5	-	1	-	-	-	-	-	-	7
AE	Nb. de saisies	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
	Poids brut (kg)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Poids semi travaillé (kg)	558	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	558
	Poids travaillé (kg)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
RW	Nb. de saisies	2	-	1	-	-	1	1	-	-	-	1	1	1	1	-	-	-	9
	Poids brut (kg)	21	-	-	-	-	-	-	-	-	-	323	-	-	-	-	-	-	344
	Poids semi travaillé (kg)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Poids travaillé (kg)	2	-	2	-	-	0	0	-	-	-	-	1	3	1	-	-	-	9
Inconnu	Nb. de saisies	6	1	3	3	8	7	4	7	8	3	1	3	2	3	-	-	-	59
	Poids brut (kg)	2	-	-	40	-	4	2	4	21	7	-	-	-	7	-	-	-	87
	Poids semi travaillé (kg)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Poids travaillé (kg)	7	0	10	6	78	19	28	19	19	8	7	34	1	3	-	-	-	239
CN	Nb. de saisies	-	-	-	-	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2
	Poids brut (kg)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Poids semi travaillé (kg)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Poids travaillé (kg)	-	-	-	-	2	230	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	232
ML	Nb. de saisies	-	-	3	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	5
	Poids brut (kg)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	106	-	-	-	-	106
	Poids semi travaillé (kg)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Poids travaillé (kg)	-	-	6	-	-	-	4	-	-	-	-	-	44	-	-	-	-	54
CG	Nb. de saisies	1	-	1	-	1	5	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	9
	Poids brut (kg)	-	-	-	-	-	7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7

Pays d'origine	Description	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Total
	Poids semi travaillé (kg)	-	-	-	-	110	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	110
	Poids travaillé (kg)	0	-	0	-	-	3	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	5
KE	Nb. de saisies	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	2
	Poids brut (kg)	-	-	96	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	96
	Poids semi travaillé (kg)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Poids travaillé (kg)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15	-	15
NG	Nb. de saisies	-	-	-	2	-	-	2	11	-	1	-	-	-	-	-	-	-	16
	Poids brut (kg)	-	-	-	14	-	-	11	18	-	4	-	-	-	-	-	-	-	47
	Poids semi travaillé (kg)	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
	Poids travaillé (kg)	-	-	-	-	-	-	-	25	-	-	-	-	-	-	-	-	-	25
CI	Nb. de saisies	-	-	1	-	1	-	-	1	3	-	1	1	-	-	-	-	-	8
	Poids brut (kg)	-	-	-	-	-	-	-	7	4	-	7	-	-	-	-	-	-	18
	Poids semi travaillé (kg)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Poids travaillé (kg)	-	-	2	-	1	-	-	-	7	-	-	9	-	-	-	-	-	19
CM	Nb. de saisies	1	-	-	-	-	-	1	3	1	-	2	-	-	-	-	-	-	8
	Poids brut (kg)	-	-	-	-	-	-	-	8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8
	Poids semi travaillé (kg)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Poids travaillé (kg)	1	-	-	-	-	-	0	15	0	-	5	-	-	-	-	-	-	22
AO	Nb. de saisies	-	-	-	-	1	1	2	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5
	Poids brut (kg)	-	-	-	-	-	-	11	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11
	Poids semi travaillé (kg)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Poids travaillé (kg)	-	-	-	-	2	0	5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7
BJ	Nb. de saisies	-	-	1	-	-	-	2	2	-	-	-	1	-	-	-	-	-	6
	Poids brut (kg)	-	-	-	-	-	-	3	1	-	-	-	4	-	-	-	-	-	8
	Poids semi travaillé (kg)	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
	Poids travaillé (kg)	-	-	3	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4
BE	Nb. de saisies	-	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-	-	1	2	-	-	-	5
	Poids brut (kg)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4	-	-	-	-	4
	Poids semi travaillé (kg)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Poids travaillé (kg)	-	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-	4	-	-	-	7
GH	Nb. de saisies	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1
	Poids brut (kg)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7	-	-	-	-	-	7
	Poids semi travaillé (kg)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Poids travaillé (kg)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	-	-	-	-	-	0
GN	Nb. de saisies	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1

Pays d'origine	Description	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Total
	Poids brut (kg)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Poids semi travaillé (kg)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Poids travaillé (kg)	-	-	-	-	-	4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4
TG	Nb. de saisies	-	-	-	-	-	1	2	1	-	-	1	-	-	-	-	-	-	5
	Poids brut (kg)	-	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2
	Poids semi travaillé (kg)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Poids travaillé (kg)	-	-	-	-	-	-	1	1	-	-	0	-	-	-	-	-	-	1
GB	Nb. de saisies	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
	Poids brut (kg)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Poids semi travaillé (kg)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Poids travaillé (kg)	-	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2
GM	Nb. de saisies	-	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2
	Poids brut (kg)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Poids semi travaillé (kg)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Poids travaillé (kg)	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
BF	Nb. de saisies	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1
	Poids brut (kg)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Poids semi travaillé (kg)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Poids travaillé (kg)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1
VN	Nb. de saisies	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
	Poids brut (kg)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Poids semi travaillé (kg)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Poids travaillé (kg)	-	-	-	-	-	-	-	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
GR	Nb. de saisies	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1
	Poids brut (kg)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Poids semi travaillé (kg)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Poids travaillé (kg)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	-	-	-	0
ZA	Nb. de saisies	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
	Poids brut (kg)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Poids semi travaillé (kg)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Poids travaillé (kg)	-	-	-	-	-	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
LR	Nb. de saisies	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
	Poids brut (kg)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Poids semi travaillé (kg)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Poids travaillé (kg)	-	-	-	-	-	-	-	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0

Pays d'origine	Description	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Total
TH	Nb. de saisies	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
	Poids brut (kg)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Poids semi travaillé (kg)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Poids travaillé (kg)	-	-	-	-	-	-	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	<b>Total saisies</b>	<b>21</b>	<b>9</b>	<b>23</b>	<b>32</b>	<b>42</b>	<b>55</b>	<b>36</b>	<b>57</b>	<b>23</b>	<b>12</b>	<b>8</b>	<b>14</b>	<b>9</b>	<b>28</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	-	<b>371</b>
	<b>Total poids brut (kg)</b>	<b>342</b>	<b>1</b>	<b>1564</b>	<b>354</b>	<b>13</b>	<b>52</b>	<b>51</b>	<b>63</b>	<b>139</b>	<b>36</b>	<b>337</b>	<b>36</b>	<b>110</b>	<b>32</b>	-	-	-	<b>3 130</b>
	<b>Total poids semi-travaillé (kg)</b>	<b>558</b>	-	-	-	<b>162</b>	<b>165</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>160</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>1 047</b>
	<b>Total poids travaillé (kg)</b>	<b>29</b>	<b>27</b>	<b>106</b>	<b>168</b>	<b>194</b>	<b>318</b>	<b>89</b>	<b>99</b>	<b>65</b>	<b>48</b>	<b>13</b>	<b>58</b>	<b>52</b>	<b>130</b>	<b>6</b>	<b>15</b>	-	<b>1 416</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>929</b>	<b>28</b>	<b>1 670</b>	<b>523</b>	<b>369</b>	<b>535</b>	<b>140</b>	<b>163</b>	<b>364</b>	<b>84</b>	<b>350</b>	<b>94</b>	<b>161</b>	<b>162</b>	<b>6</b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>5 592</b>



## ANNEXE 6 – DONNEES EU-TWIX SUR L'IVOIRE PAR PAYS DE DEPART

Pays de départ	Description	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Total
CD	Nb. de saisies	4	7	9	21	18	31	17	23	5	6	1	4	4	24	-	1	3	178
	Total poids (kg)	17	22	86	336	112	91	74	39	148	41	7	30	4	124	-	14	42	1 189
BI	Nb. de saisies	1	-	1	-	-	-	2	-	-	-	-	1	-	-	-	-	2	7
	Total poids (kg)	1	-	651	-	-	-	0	-	-	-	-	0	-	-	-	-	1	654
AE	Nb. de saisies	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
	Total poids (kg)	558	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	558
GA	Nb. de saisies	2	-	1	1	-	-	1	-	1	-	1	-	-	-	-	-	-	7
	Total poids (kg)	307	-	150	45	-	-	0	-	8	-	1	-	-	-	-	-	-	511
CN	Nb. de saisies	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
	Total poids (kg)	-	-	-	-	-	230	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	230
Inconnu	Nb. de saisies	9	2	2	2	4	4	2	4	7	3	1	2	1	2	-	-	-	45
	Total poids (kg)	21	7	1	41	15	9	9	16	33	15	7	4	0	11	-	-	-	190
ML	Nb. de saisies	-	-	3	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	5
	Total poids (kg)	-	-	3	-	-	-	4	-	-	-	-	-	150	-	-	-	-	157
KE	Nb. de saisies	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	2
	Total poids (kg)	-	-	96	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9	-	-	104
NG	Nb. de saisies	-	-	-	1	-	-	2	11	-	1	-	-	-	-	-	-	-	15
	Total poids (kg)	-	-	-	7	-	-	11	40	-	4	-	-	-	-	-	-	-	61
CM	Nb. de saisies	1	-	-	-	-	-	1	3	1	-	2	-	-	-	-	-	-	8
	Total poids (kg)	1	-	-	-	-	-	0	23	7	-	5	-	-	-	-	-	-	37
CI	Nb. de saisies	-	-	1	-	1	-	-	1	2	-	1	1	-	-	-	-	-	7
	Total poids (kg)	-	-	2	-	1	-	-	7	11	-	7	9	-	-	-	-	-	37
RW	Nb. de saisies	2	-	1	-	-	1	1	-	-	-	1	1	1	1	-	-	1	10
	Total poids (kg)	23	-	2	-	-	0	0	-	-	-	4	1	3	1	-	-	0	34
BE	Nb. de saisies	-	-	-	-	-	-	2	1	-	-	-	-	2	2	-	-	-	7
	Total poids (kg)	-	-	-	-	-	-	21	2	-	-	-	-	4	4	-	-	-	31
AO	Nb. de saisies	-	-	-	-	-	1	3	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5
	Total poids (kg)	-	-	-	-	-	0	16	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	16
CG	Nb. de saisies	1	-	-	-	-	4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5
	Total poids (kg)	4	-	-	-	-	10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	13
BJ	Nb. de saisies	-	-	1	-	-	-	1	2	-	-	-	1	-	-	-	-	-	5
	Total poids (kg)	-	-	3	-	-	-	1	2	-	-	-	4	-	-	-	-	-	9
GH	Nb. de saisies	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1
	Total poids (kg)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8	-	-	-	-	-	8
HK	Nb. de saisies	-	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2

Pays de départ	Description	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Total
	Total poids (kg)	-	-	-	-	-	6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6
TH	Nb. de saisies	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	2
	Total poids (kg)	-	-	-	-	-	-	0	-	-	-	-	-	-	6	-	-	-	6
SN	Nb. de saisies	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
	Total poids (kg)	-	-	4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4
GN	Nb. de saisies	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
	Total poids (kg)	-	-	-	-	-	4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4
ZA	Nb. de saisies	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	2
	Total poids (kg)	-	-	-	-	-	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4	-	4
TG	Nb. de saisies	-	-	-	-	-	1	2	1	-	-	1	-	-	-	-	-	-	5
	Total poids (kg)	-	-	-	-	-	2	1	1	-	-	0	-	-	-	-	-	-	3
GB	Nb. de saisies	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
	Total poids (kg)	-	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2
GM	Nb. de saisies	-	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2
	Total poids (kg)	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Nihil	Nb. de saisies	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1
	Total poids (kg)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1
BF	Nb. de saisies	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1
	Total poids (kg)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1
VN	Nb. de saisies	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
	Total poids (kg)	-	-	-	-	-	-	-	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
GR	Nb. de saisies	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1
	Total poids (kg)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	-	-	-	0
LR	Nb. de saisies	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
	Total poids (kg)	-	-	-	-	-	-	-	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
	<b>Total saisies</b>	<b>21</b>	<b>9</b>	<b>21</b>	<b>25</b>	<b>23</b>	<b>50</b>	<b>36</b>	<b>49</b>	<b>16</b>	<b>10</b>	<b>8</b>	<b>12</b>	<b>9</b>	<b>31</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>330</b>
	<b>Total poids (kg)</b>	<b>932</b>	<b>29</b>	<b>997</b>	<b>430</b>	<b>128</b>	<b>355</b>	<b>137</b>	<b>130</b>	<b>207</b>	<b>60</b>	<b>31</b>	<b>56</b>	<b>161</b>	<b>147</b>	<b>9</b>	<b>19</b>	<b>44</b>	<b>3 872</b>

**ANNEXE 7 – DONNEES ETIS-OUT SUR L'IVOIRE IMPLIQUANT LA BELGIQUE COMME PAYS D'ORIGINE OU D'EXPORTATION**

Pays de constatation	Description	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Total
AU	Nb. de saisies	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1
	Poids brut (kg)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Poids semi travaillé (kg)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Poids travaillé (kg)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0
CA	Nb. de saisies	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1
	Poids brut (kg)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Poids semi travaillé (kg)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Poids travaillé (kg)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	-	-	-	0
FR	Nb. de saisies	-	1	2	6	-	-	-	-	-	-	1	1	1	-	-	-	-	12
	Poids brut (kg)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1
	Poids semi travaillé (kg)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Poids travaillé (kg)	-	8	54	16	-	-	-	-	-	-	-	2	1	-	-	-	-	81
GB	Nb. de saisies	-	5	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	6
	Poids brut (kg)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Poids semi travaillé (kg)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Poids travaillé (kg)	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	0	-	-	-	-	-	-	3
US	Nb. de saisies	-	-	-	-	-	-	2	2	-	-	4	3	-	1	-	-	-	12
	Poids brut (kg)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4	-	-	-	-	-	4
	Poids semi travaillé (kg)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Poids travaillé (kg)	-	-	-	-	-	-	0	0	-	-	2	1	-	0	-	-	-	4
	<b>Total saisies</b>		<b>6</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	-	-	<b>2</b>	<b>2</b>	-	-	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	-	-	<b>1</b>	<b>32</b>
	<b>Total poids brut (kg)</b>		-	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>1</b>	<b>4</b>	-	-	-	-	-	<b>4</b>
	<b>Total poids semi-travaillé (kg)</b>		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	<b>Total poids travaillé (kg)</b>		<b>10</b>	<b>54</b>	<b>16</b>	-	-	<b>0</b>	<b>0</b>	-	-	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	-	-	<b>0</b>	<b>88</b>

## ANNEXE 8 – DONNEES ETIS-OUT SUR L'IVOIRE IMPLIQUANT LA BELGIQUE COMME PAYS DE DESTINATION OU DE TRANSIT

Pays de constatation	Description	1989	1990	1991	1992	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2004	2005	Total	
CH	Nb. de saisies	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1	
	Poids brut (kg)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Poids semi travaillé (kg)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Poids travaillé (kg)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	-	-	-	0
FR	Nb. de saisies	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1	
	Poids brut (kg)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Poids semi travaillé (kg)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Poids travaillé (kg)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	-	-	-	-	-	-	3
GB	Nb. de saisies	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	
	Poids brut (kg)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Poids semi travaillé (kg)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Poids travaillé (kg)	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
KE	Nb. de saisies	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1	
	Poids brut (kg)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	29	-	-	-	-	-	-	-	-	-	29
	Poids semi travaillé (kg)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Poids travaillé (kg)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
KR	Nb. de saisies	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	
	Poids brut (kg)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	300	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	300
	Poids semi travaillé (kg)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	50	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	50
	Poids travaillé (kg)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
NL	Nb. de saisies	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	2	5	1	-	-	-	9	
	Poids brut (kg)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	0	0	-	-	-	1	
	Poids semi travaillé (kg)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Poids travaillé (kg)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	2	-	-	-	-	4	
US	Nb. de saisies	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	-	2	
	Poids brut (kg)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7	-	-	-	-	7	
	Poids semi travaillé (kg)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Poids travaillé (kg)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	-	-	-	-	-	-	-	0
	<b>Total saisies</b>	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1	1	-	3	2	6	2	-	-	-	16	
	<b>Total poids brut (kg)</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	300	29	-	1	-	7	0	-	-	-	337	
	<b>Total poids semi-travaillé</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	50	-	-	-	-	-	-	-	-	-	50	

	(kg)																			
<b>Total poids travaillé (kg)</b>	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	2	2	0	-	-	-	8

TRAFFIC est le réseau de surveillance du commerce de la faune et de la flore sauvages. Sa mission est de veiller à ce que ce commerce ne menace pas la conservation de la nature.

TRAFFIC a des bureaux dans la plupart des régions du monde et travaille en étroite collaboration avec le Secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES).

Pour plus d'informations:

The Executive Director  
TRAFFIC International  
219a Huntingdon Road  
Cambridge CB3 0DL  
United Kingdom  
Téléphone: (44) 1223 277427  
Fax: (44) 1223 277237  
Email: [traffic@trafficint.org](mailto:traffic@trafficint.org)

Le Directeur  
TRAFFIC Europe  
Boulevard E. Jacqmain 90  
B-1000 Bruxelles  
Belgique  
Téléphone: (32) 2 343 82 58  
Fax: (32) 2 343 25 65  
Email: [contact@traffic-europe.com](mailto:contact@traffic-europe.com)

**TRAFFIC**

the wildlife trade monitoring network

est un programme conjoint de



**UICN**  
Union mondiale pour la nature